

Régie du SDDEA

Régie du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif,
de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques
et de la dépollution

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de l'eau potable
(Exercice 2016)



Table des matières

PREAMBULE	3
1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	6
1.1. Usagers de la Régie du SDDEA	6
1.2. Usagers des services d'eau potable.....	7
1.3. Les volumes	9
1.4. Equipements.....	12
1.4.1. Equipements de production	12
1.4.2. Equipements de stockage.....	15
1.4.3. Equipements de traitement	20
1.4.4. Linéaire de réseau	21
1.4.5. La densité de la population	22
1.4.6. Le rendement par COPE	25
1.4.7. L'indice linéaire de pertes (ILP)	28
2. TARIFICATION.....	32
2.1. Modalités de tarification	32
2.1. Détails des tarifs	33
2.2. Economie du service	39
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	41
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	62

Préambule

L'année 2016, a marqué un tournant dans la vie du SDDEA avec d'une part, la création du nouveau SDDEA (Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication) par l'arrêté préfectoral de mars 2016. Et d'autre part, la création de sa Régie lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2016. Ces structures ont été créées pour répondre à l'évolution des missions des collectivités et donc aux transferts de leurs compétences

A l'origine, le SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) avait été créé en 1945, pour prendre le relais de l'Association Départementale des Distributions d'Eau de l'Aube fondée en 1943.

Le SDDEA est actuellement maître d'ouvrage sur les 5 compétences suivantes :

- eau potable ;
- assainissement collectif ;
- assainissement non collectif ;
- cours d'eau (et à terme GEMAPI) ;
- démoustication.

La Régie du SDDEA gère les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif.

Aujourd'hui, le SDDEA réunit 448 communes et assure sur le grand cycle de l'eau, soit directement soit au travers de sa Régie, des opérations techniques (exploitation, travaux, gestion du patrimoine, ...) et administratives (facturation, secrétariat, ...) pour les collectivités qui y adhèrent.



La Régie du SDDEA est un acteur majeur de la production d'eau potable dans le département. Au 1er janvier 2018, 203 500 habitants seront directement concernés dans l'Aube.

La Régie exploite sur 331 communes, 167 captages et 255 réservoirs, 3 921 km de linéaire réseau pour un volume annuel consommé par les abonnés de 11 millions de m³. Ses équipes interviennent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en moins d'une heure sur le département de l'Aube.

La gouvernance du SDDEA est segmentée de la façon suivante :

- Niveau syndical/global : Assemblée Générale, Bureau syndical et Conseil d'Administration de la Régie ;
- Niveau territorial (eau potable, assainissement collectif) ou Bassin-Versant (milieux aquatiques, à terme GEMAPI)
- Niveau local : le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Le COPE assure la gestion quotidienne du service d'eau, choisit le mode de gestion (régie directe, prestations, délégation de service public...), décide de sa politique d'investissements, du prix du service public (prix de la vente d'eau aux abonnés) et des achats et ventes d'eau en gros. Il dispose d'une comptabilité analytique propre. Le COPE doit s'assurer de l'équilibre financier de son service, de la qualité de l'eau, du respect de la réglementation et de la sécurité d'accès aux ouvrages.

La Régie du SDDEA est dotée de plus d'une centaine de COPE. A l'échéance 2020, près de 200 COPE pourraient être gérés par la Régie du SDDEA, dont la Ville de Troyes dès le 1^{er} janvier 2018.

Le présent rapport traite de l'exercice 2016, date à laquelle 40 COPE « eau potable » étaient constitués :

-  COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES
-  COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN
-  COPE DE BEAULIEU
-  COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES
-  COPE DE CHAMPFLEURY-SALON
-  COPE DE CRESANTIGNES
-  COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC
-  COPE DE LA FERME DES MEES
-  COPE DE LA FORET DE LA PERTHE
-  COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE
-  COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY
-  COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN
-  COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE
-  COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN
-  COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT
-  COPE DE LA REGION DE MACEY
-  COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE
-  COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN
-  COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT
-  COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS
-  COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION
-  COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE
-  COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT
-  COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES
-  COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE
-  COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP
-  COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU
-  COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE

-  COPE DE PREMIERFAIT
-  COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL
-  COPE DE SAINT-LUPIEN
-  COPE DE SAINT-LYE-PAYNS
-  COPE DE SOULAINES-DHUYS
-  COPE DE VILLEMAUR/PALIS
-  COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES
-  COPE DES QUATRE VALLEES
-  COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE
-  COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE
-  COPE DU NORD DE LA VOIRE
-  COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et a pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités de la Régie du SDDEA – et notamment de l'organisation en COPE – une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par COPE afin de permettre une lecture pertinente de l'activité syndicale ;
- Une mise en perspective des données variant selon les indicateurs : avant le transfert de compétence, les informations produites par les COPE pouvaient varier de l'un à l'autre. Seules les années 2015 et 2016 constituent une base consolidée fiable.
- De même, à partir de 2017, la mise en perspective par rapport aux années précédentes devra corriger les variations de périmètre dues à l'intégration de nouveaux COPE.

1. Présentation générale du service

Le nombre d'abonnés sur le périmètre de la Régie du SDDEA a connu une **augmentation de 130 %** soit **21 000 abonnés** supplémentaires en 2016.



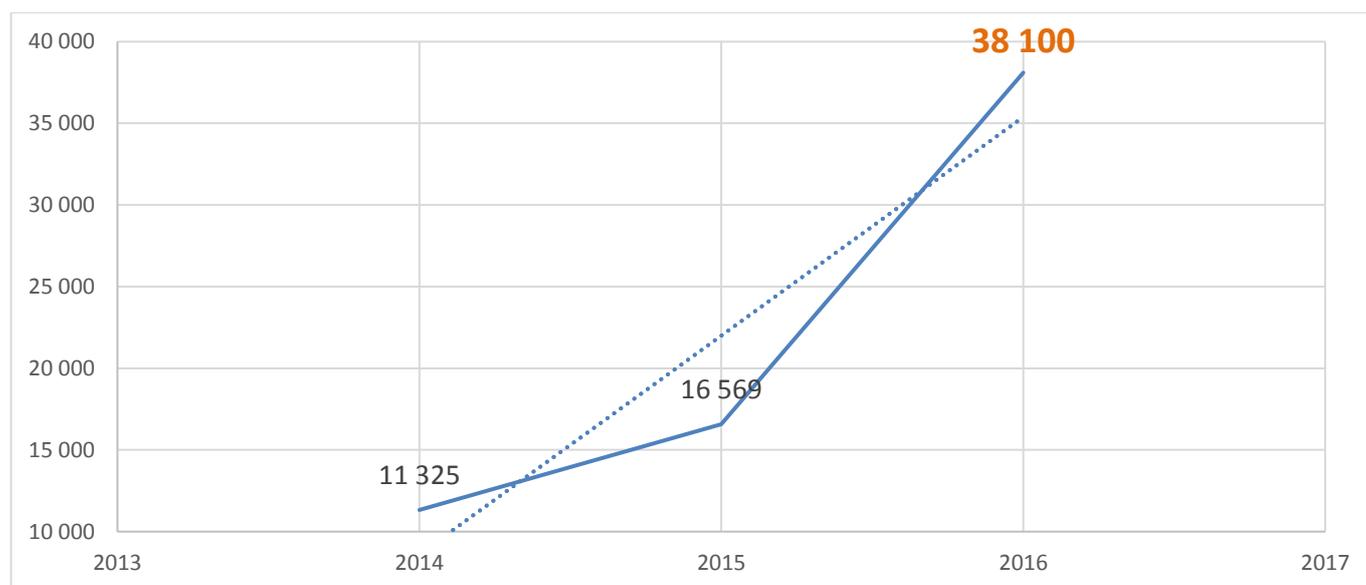
1.1. Usagers de la Régie du SDDEA

Les premiers transferts de compétences en eau potable au SDDEA ont été effectifs à partir du 1^{er} janvier 2014. L'historique des abonnés de la Régie du SDDEA se limite donc à l'année 2014. Il est à noter que l'évolution du nombre d'abonnés est très importante dû au fait qu'il y a eu de nouveaux transferts de compétence effectifs au 1^{er} janvier 2015 et au 1^{er} janvier 2016.

Tableau 1 : nombre d'abonnés de la Régie du SDDEA et évolution

Année	Abonnés	Evolution (en nombre)	Evolution (en %)
2014	11 325		
2015	16 569	5 244	46 %
2016	38 093	21 524	130 %
Evolution annuelle moyenne		13 384	88 %

Figure 1 : évolution des abonnés de la Régie du SDDEA depuis 2014



1.2. Usagers des services d'eau potable

Le nombre d'abonnés sur l'ensemble des services d'eau potable ayant transféré leur compétence au SDDEA au 1^{er} janvier 2016 est relativement stable. On constate une augmentation annuelle moyenne de 1,1 % sur les 6 dernières années.

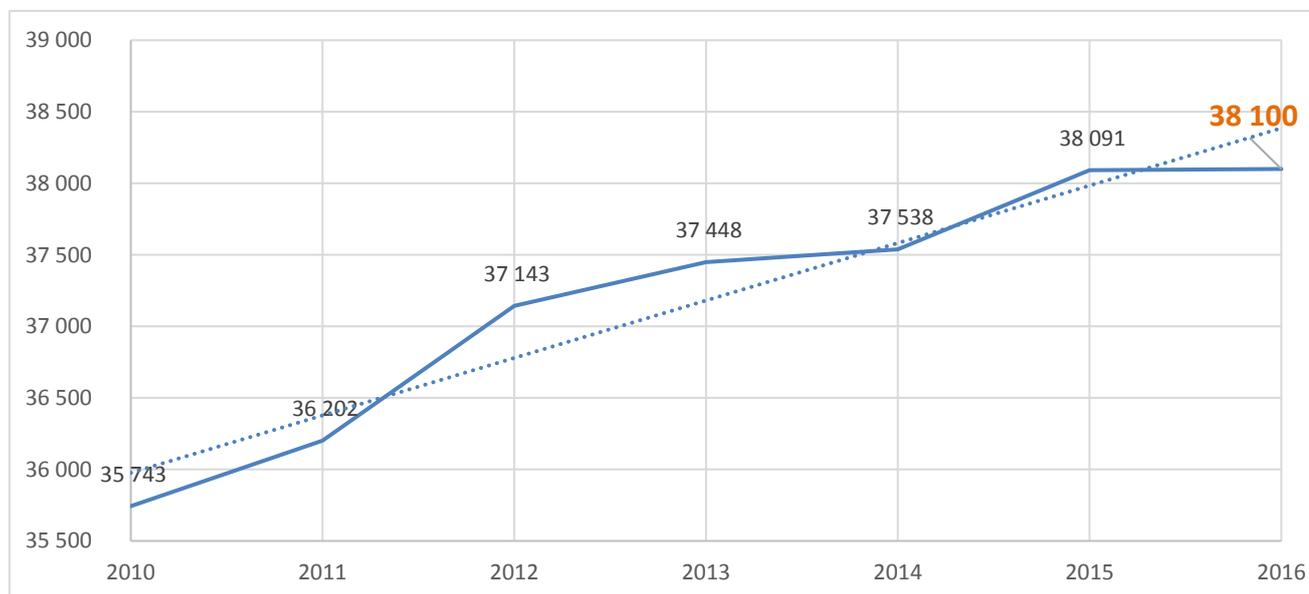


Les 40 COPE eau potable représentent en 2016 un total de **38 093 abonnés**.

Tableau 2 : nombre d'abonnés de l'ensemble des services d'eau potable et évolution

Année	Abonnés	Evolution (en nombre)	Evolution (en %)
2010	35 743		
2011	36 202	459	1,3%
2012	37 143	941	2,6%
2013	37 448	305	0,8%
2014	37 538	90	0,2%
2015	38 091	553	1,5%
2016	38 093	2	0,0%
Evolution annuelle moyenne		392	1,1%

Figure 2 : évolution des abonnés de l'ensemble des services d'eau potable depuis 2010

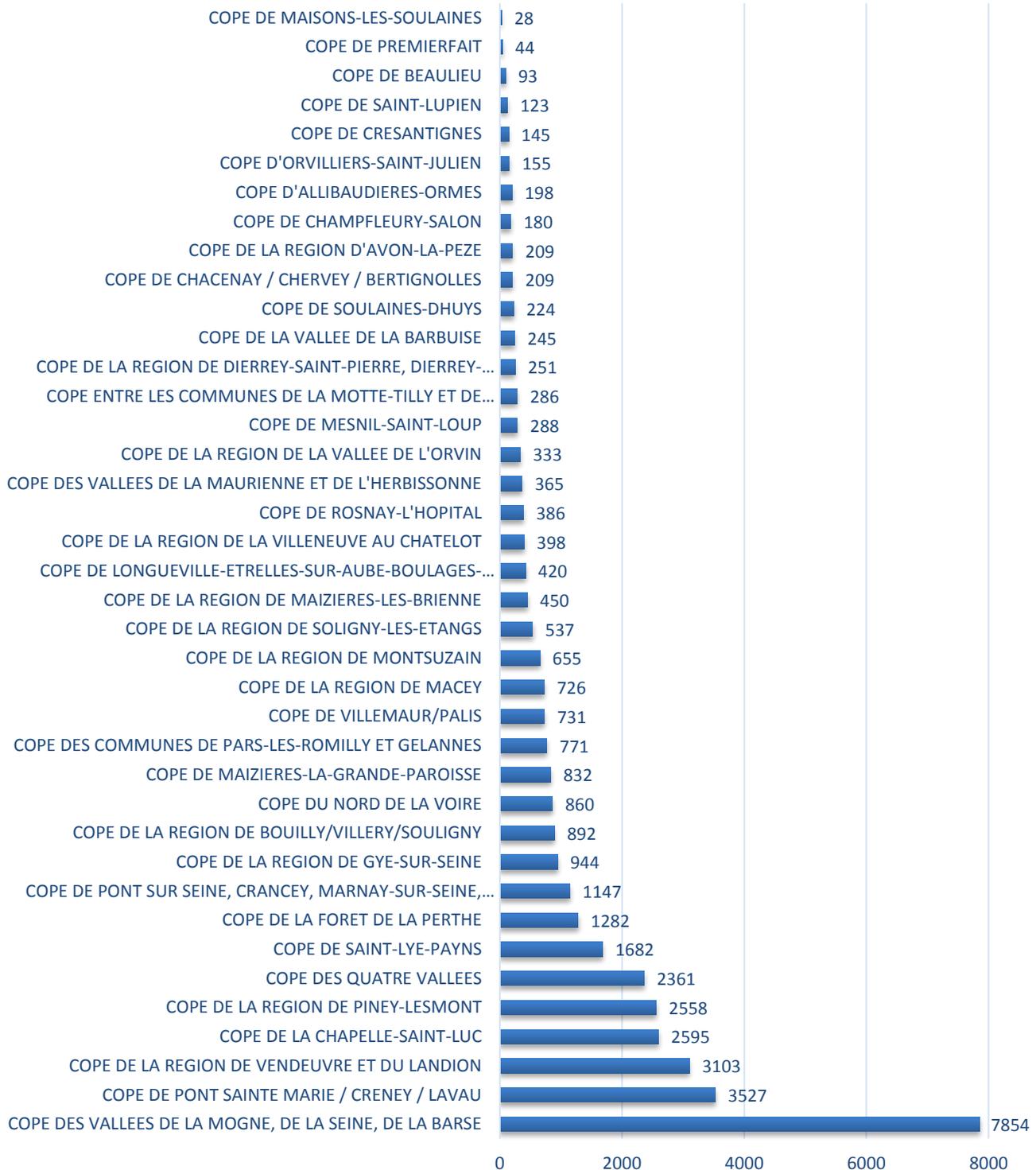


La hausse de 2,6 % de 2012 à 2013 est liée à plusieurs paramètres :

- + 294 abonnés, pour le COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE ;
- + 96 abonnés, pour le COPE DE LA REGION DE MACEY.

Figure 3 : répartition des abonnés desservis pour l'année 2016

En 2016, la Régie du SDDEA dessert **84 272 habitants** en eau potable ce qui correspond à **38 093 abonnés**.



Le COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE représente 21 % du total des abonnés 2016, soit 7 854.

Les autres COPE sont de taille plus réduite :

- Le COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU représente le deuxième COPE avec 3 527 abonnés, soit 9 % ;
- On note le cas particulier du COPE DE LA FERME DES MEES, qui agit dans le cadre de ventes d'eau en gros et ne compte que quatre abonnés « collectivités » : le SIAEP d'Arrentières/Engente, la commune de Maisons-Les-Soulaines, la commune de Colombé-Le-Sec, la commune de Colombé-La-Fosse.

Le taux de desserte, qui reflète le nombre d'abonnés potentiels effectivement abonnés au service, n'est pas calculable, l'ensemble des variables ne pouvant être déterminé.

Néanmoins, le rapport entre le nombre d'habitants sur les COPE eau potable et le nombre d'abonnés indique qu'un abonnement est souscrit sur le territoire pour 2,2 habitants en moyenne. Considérant que la taille moyenne d'un ménage dans l'Aube est de 2,2 personnes¹, il apparaît que **le taux de desserte avoisine les 100 % sur le territoire étudié** – (déduction faite des abonnements souscrits par des professionnels et collectivités).

1.3. Les volumes

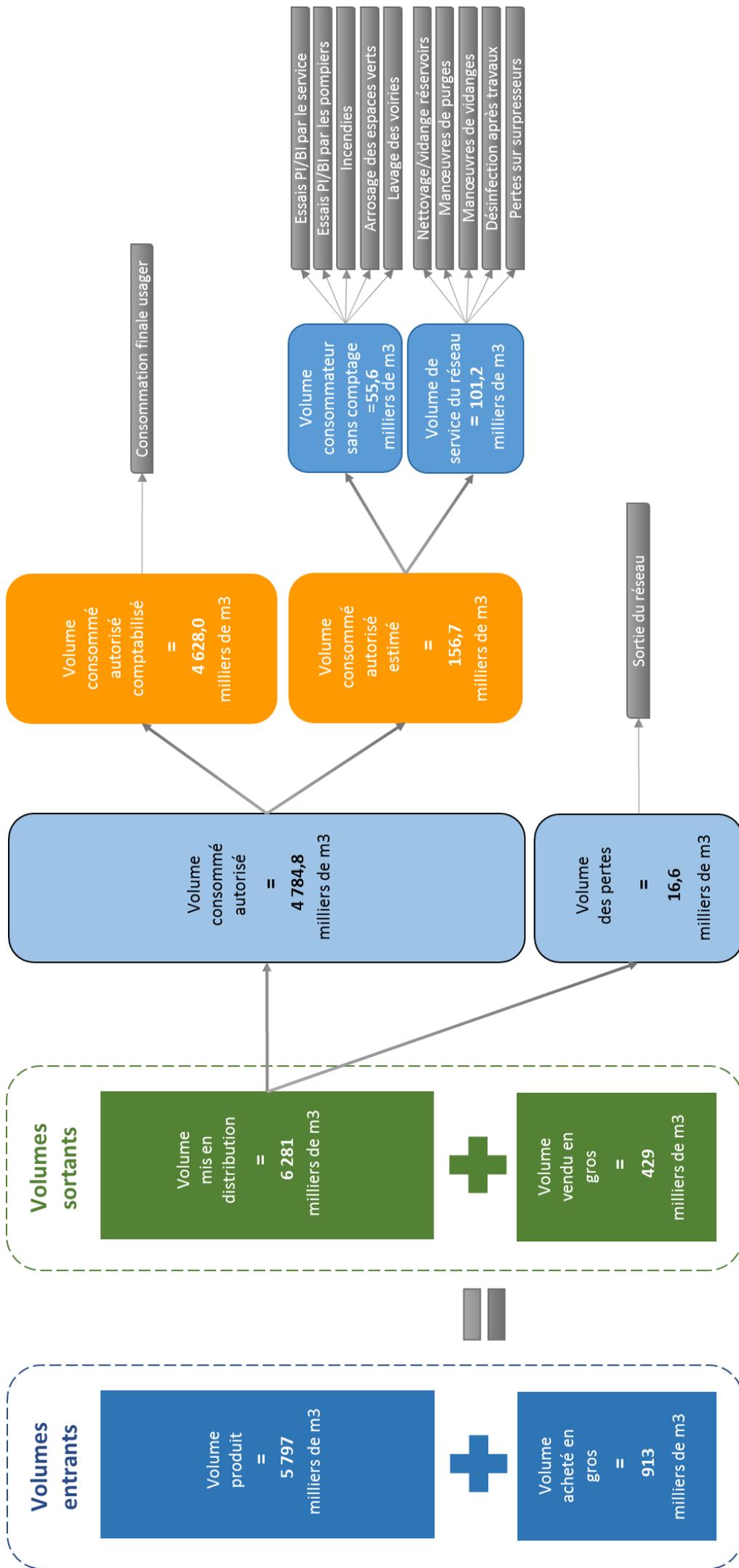
En 2016, **5 796 676 m³** ont été produits sur le territoire des 40 COPE eau potable et **913 463 m³** ont été achetés en gros, soit un total de volumes entrants égale à **6 710 139 m³**.

– Volumes consommés autorisés comptabilisés	4 628 031 m³	soit	68,97 % ;
– Volumes consommés autorisés estimés (volumes de service)	156 741 m³	soit	2,34 % ;
– Volumes des pertes	16 556 m³	soit	0,25 % ;
– Volumes vendus en gros	428 923 m³	soit	6,39 %.

Un schéma synthétique « **emplois-ressource** » est présenté en figure 3 (ci-après) afin d'explicitier plus clairement les liens entre les différents volumes considérés.

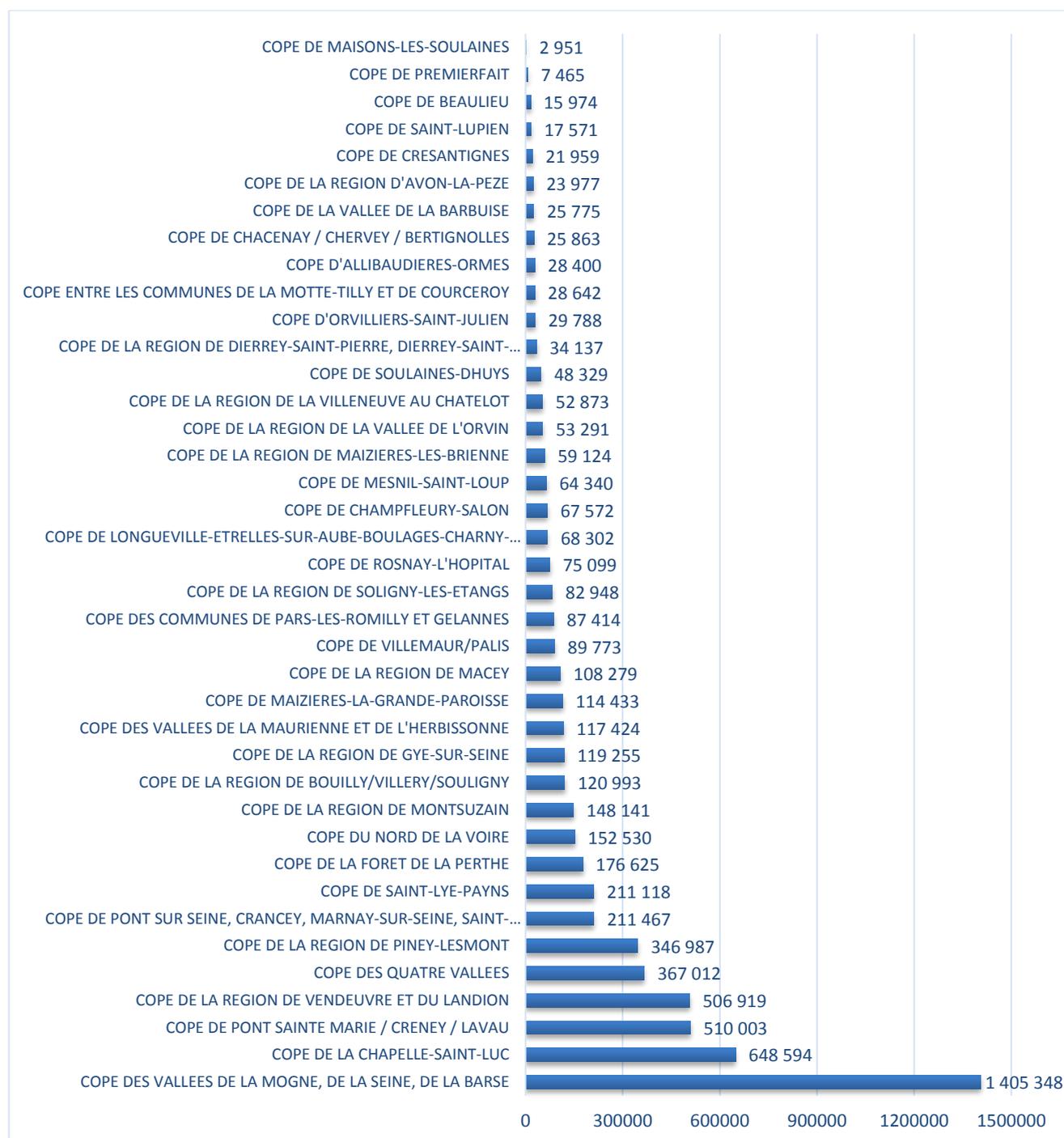
¹ Source : Insee, 2012

Figure 4 : origine et destination des volumes



Les volumes mis en distribution pour le service (volumes produits + volumes achetés en gros – volumes vendus en gros) se répartissent entre les 39 COPE (voir commentaire ci-dessous) « eau potable » de la manière suivante :

Figure 5 : répartition des volumes mis en distribution en 2016



Le COPE DE LA FERME DES MEES ne met pas d'eau potable en distribution, il vend toute sa production à 4 services d'eau qui se chargent de la mise en distribution auprès des usagers.

1.4. Equipements

Les principaux équipements liés à l'activité « eau potable » au sein de la Régie du SDDEA sont des équipements de production et de stockage ainsi que le réseau d'acheminement. D'autres équipements comme les bâches de reprises ou surpresseurs sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.

Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par territoire.

1.4.1. Equipements de production

Dans le département de l'Aube, et *a fortiori* sur le territoire de la Régie du SDDEA, la production d'eau est exclusivement souterraine. Elle est réalisée à l'aide de forages ou de captages dont est présenté un détail dans le tableau ci-dessous.

Les équipements représentent une capacité totale de production d'eau potable d'au moins **4 053 m³/heure**.



Tableau 3.1 : équipements de production Territoire Centre

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /heure)
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	Eau/Production	Forage	NC
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Puits	250
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Puits	250
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Puits	250
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Production	Puits	NC

Tableau 3.2 : équipements de production Territoire Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /heure)
COPE DE BEAULIEU	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Production	Forage	60
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Eau/Production	Puits	150
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	Eau/Production	Puits	1000
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Eau/Production	Puits	NC

Tableau 3.3 : équipements de production Territoire Nord

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /heure)
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	Eau/Production	Forage	80
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	Eau/Production	Forage	150
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Production	Forage	200
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Production	Forage	200
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	Eau/Production	Forage	NC
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	Eau/Production	Forage	NC
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	Eau/Production	Puits complexe	15

Tableau 3.4 : équipements de production Territoire Nord-Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /heure)
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	Eau/Production	Puits	25
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	Eau/Production	Source	NC
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Eau/Production	Forage	100
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Production	Forage	30
COPE DE SAINT-LUPIEN	Eau/Production	Puits	NC
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	Eau/Production	Forage	75
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	Eau/Production	Forage	70

Tableau 3.5 : équipements de production Territoire Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /heure)
COPE DE CRESANTIGNES	Eau/Production	Puits complexe	NC
COPE DE CRESANTIGNES	Eau/Production	Forage	50
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Production	Puits complexe	NC
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Production	Source	NC
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	Eau/Production	Puits	50
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	Eau/Production	Puits complexe	NC
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Production	Forage	NC
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Production	Puits	300
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Eau/Production	Forage	33
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Eau/Production	Galerie drainante	5

Tableau 3.6 : équipements de production Territoire Sud-Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³ /heure)
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Production	Forage	15
COPE DE LA FERME DES MEES	Eau/Production	Puits	65
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Production	Puits	NC
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Puits	250
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Puits	250
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Source	30
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Forage	50
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Production	Forage	50

1.4.2. Equipements de stockage

Capacité de stockage : **33 005 m³**.

Soit **2,6** jours de consommation.



Tableau 4.1 : équipements de stockage Territoire Centre

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m ³)
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE HAUT DE MAROLLES	120
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR LE VILLAGE	500
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR LES BORDES	500
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE LA FAILLATE	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR LE PERROY	1200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DERRIERE LES MURS	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	BACHE DE LONGUEVILLE	NC
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR LA GRANDE SAISONNIERE	300
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	BACHE DE THENNELIERES	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR CABELLON	1000
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	BACHE DE VILLEMUYENNE	NC
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE LE BOCHOT	500
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR LA BATAILLE	200
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LAUBRESSEL	250

Tableau 4.2 : équipements de stockage Territoire Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³)
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Stockage	BACHE D'EPOTHEMONT	30
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR D'EPOTHEMONT	300
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE VALLENTIGNY	400
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR	500
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PRECY-SAINT-MARTIN	500
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLEHARDOUIN	1000
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MAISONS-LES-SOULAINES	200
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE ROSNAY	500
COPE DE SOULAIN-DHUYS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SOULAIN-DHUYS	400
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CHAVANGES	150
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MONTMORENCY-BEAUFORT	800
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	150

Tableau 4.3 : équipements de stockage Territoire Nord

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³)
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ORMES	300
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CHAMPFLEURY	200
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SALON	50
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PLANCY	800
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE RHEGES	350
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE VILLETTE	250
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CHAUDREY R2	200

COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MONTSUZAIN R1	450
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MESNIL LA COMTESSE	100
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-REMY	300
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE LONGUEVILLE	500
COPE DE PREMIERFAIT	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PREMIERFAIT	150
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SAINT-LYE	300
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PAYNS	300
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR ENTERRE DE BALIGNICOURT	200
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BRILLECOURT	250
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE DAMPIERRE	250
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MOREMBERT	150
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	BACHE DE DONNEMENT	NC
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'ISLE-AUBIGNY	1000
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE JASSEINES	300
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	150
COPE DES QUATRE VALLEES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE TROUANS	400
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SEMOINE	300
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR D'ORVILLIERS	150

Tableau 4.4 : équipements de stockage Territoire Nord-Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³)
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE D'AVON-LA-PEZE	200
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE RIGNY	150

COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BOURDENAY	250
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE COURTAVANT	300
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PERTELAINE	500
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CHARMOY	300
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DES GRANGES	300
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR POUSSEY	200
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE LONGUEPERTE	200
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE PONT-SUR-SEINE	500
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-AUBIN	NC
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE SAINT-HILAIRE -SOUS-ROMILLY	300
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	1000
COPE DE SAINT-LUPIEN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SAINT LUPIEN	200
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE GELANNES	200
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PARS LES ROMILLY	200

Tableau 4.5 : équipements de stockage Territoire Ouest

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³)
COPE DE CRESANTIGNES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CRESANTIGNES	300
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BOUILLY	1000
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Stockage	BACHE DE MONTAIGU	300
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLERY	300
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE DIERREY-SAINT-JULIEN	400
COPE DE LA REGION DE MACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MACEY	400

COPE DE LA REGION DE MACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MONTGUEUX	540
COPE DE LA REGION DE MACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE MONTGUEUX	75
COPE DE LA REGION DE MACEY	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MONTGUEUX	500
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DES HANTEES	175
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Stockage	BACHE DE CRENEY	80
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE CRENEY	350
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PONT-SAINTE-MARIE	1500
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VILLEMAUR	150
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE PALIS	100

Tableau 4.6 : équipements de stockage Territoire Sud-Est

COPE	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en m³)
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BERTIGNOLLES	150
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CHACENAY	150
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE CHERVEY	150
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE BUXEUIL	200
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE COURTERON	300
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE GYE	500
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE NEUVILLE	300
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	BACHE D'EAU TRAITEE LE PRE CHARDOT 1	NC
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR D'AMANCE	NC
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE COUVIGNON	60
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	BACHE DE COUVIGNON	NC
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE VAL PERDU	50

COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE FRALIGNES	150
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MONTMARTIN	1000
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MEURVILLE	175
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SUR TOUR DE VENDEUVRE	1000
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE SPOY	250
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Eau/Stockage	RESERVOIR SEMI-ENTERRE DE MAGNANT	100

1.4.3. Equipements de traitement

Tableau 5.1 : équipements de stockage Territoire Nord-Ouest

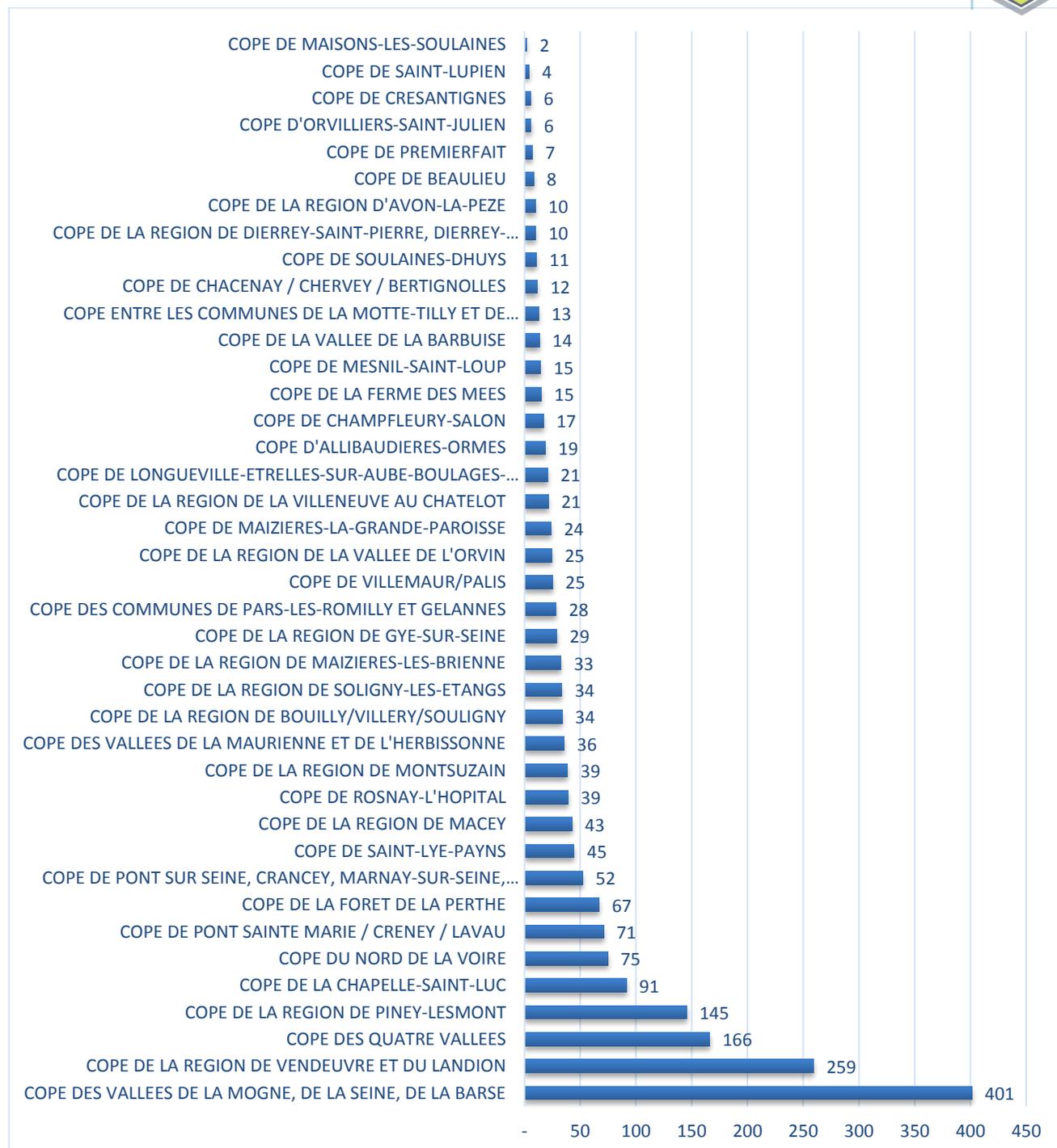
COPE	Catégorie	Type d'équipement	Type de traitement
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Eau/Traitement	STATION DE TRAITEMENT POUSSEY	Javellisation, Fer, Manganèse

1.4.4. Linéaire de réseau

Le **linéaire de réseau** « eau potable » de la Régie du SDDEA s'étend sur une longueur totale de **1 971 km**.



Figure 6 : longueur de réseau en km



Le COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE présente la longueur de réseau la plus importante : 401 km, soit 20 % du linéaire total de la Régie du SDDEA pour l'eau potable en 2016.

31 COPE « eau potable » sur 40 ont une longueur de réseau inférieure à 50 km.

Le linéaire de réseau cumulé de ces 31 COPE représente 33 % du linéaire total.

1.4.5. La densité de la population

Le critère de densité de la population appliqué aux réseaux d'eau est mesuré en nombre d'habitants (population totale) par kilomètre de réseau total (production et distribution). Il permet de qualifier un territoire comme étant :

- Rural : densité < 25 hab./km ;
- Intermédiaire ou semi-urbain : 25 hab./km < densité < 50 hab./km ;
- Urbain : densité > 50 hab./km.

Au niveau global, la Régie du SDDEA peut être considérée comme relevant du régime **semi-urbain** avec une moyenne pondérée de **43 hab./km de réseau**.



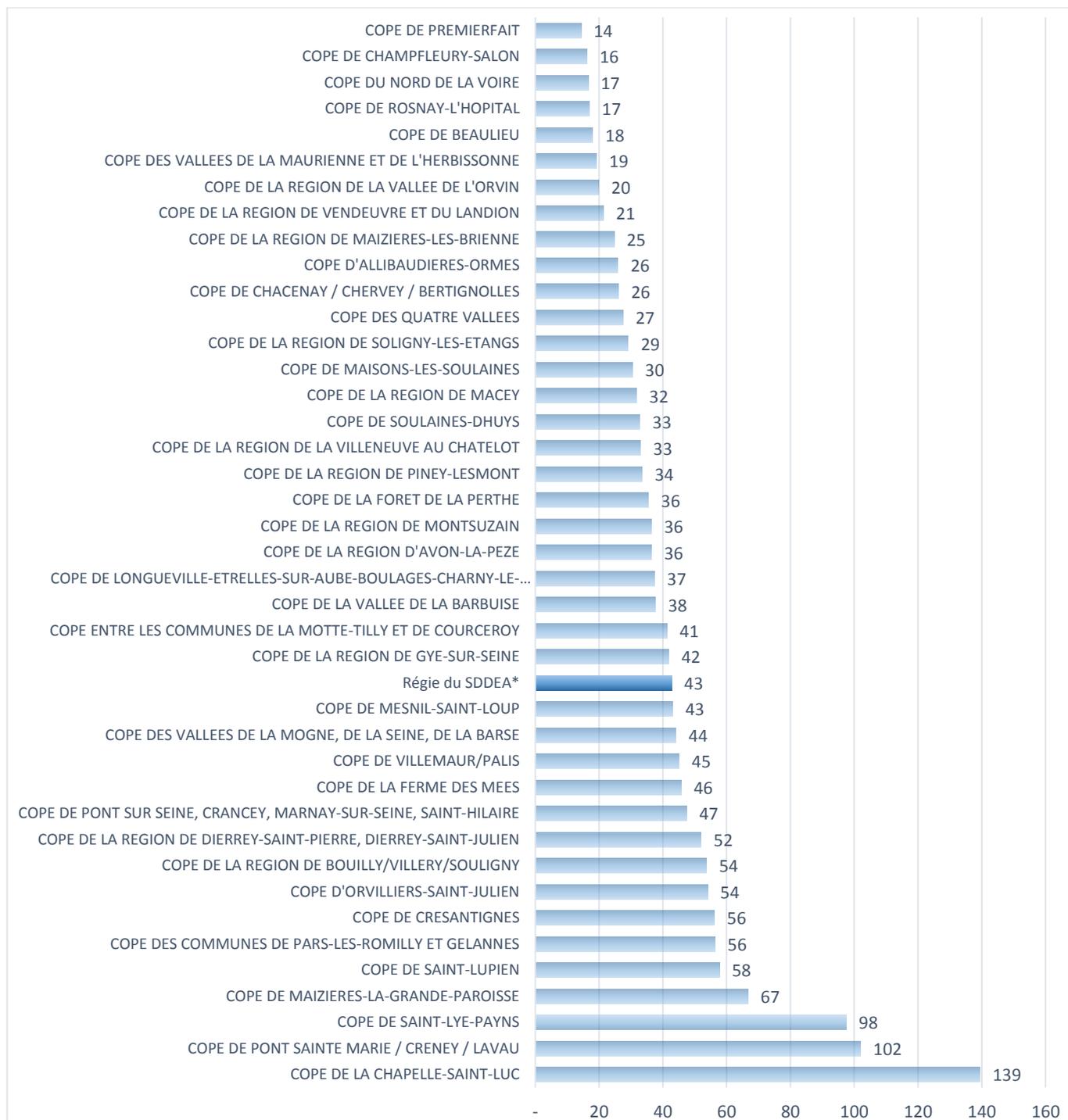
Les différents COPE « eau potable » de la Régie du SDDEA présentent les caractéristiques suivantes :

Tableau 6 : densité par COPE

COPE	Habitants	Linéaire de réseau (en km)	Densité	Régime
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	17 713	401,27	44,14	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	5 545	259,31	21,38	Rural
COPE DES QUATRE VALLEES	4 564	166,02	27,49	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	4 870	145,35	33,51	Intermédiaire
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	12 752	91,47	139,42	Urbain
COPE DU NORD DE LA VOIRE	1 241	74,81	16,59	Rural
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	7 237	70,94	102,02	Urbain
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	2 373	66,82	35,51	Intermédiaire
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	2 486	52,40	47,44	Intermédiaire
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	4 353	44,64	97,51	Urbain
COPE DE LA REGION DE MACEY	1 361	42,77	31,82	Intermédiaire
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	662	39,07	16,95	Rural
COPE DE LA REGION DE MONSUZAIN	1 414	38,82	36,43	Intermédiaire
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	686	35,65	19,24	Rural
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	1 826	34,00	53,71	Urbain
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	979	33,61	29,12	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	812	32,85	24,72	Rural
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	1 218	29,08	41,89	Intermédiaire
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	1 588	28,17	56,37	Urbain
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	1 140	25,27	45,12	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	489	24,56	19,91	Rural
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	1 587	23,79	66,71	Urbain
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	708	21,43	33,04	Intermédiaire
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	780	20,86	37,38	Intermédiaire
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	489	18,86	25,92	Intermédiaire
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	277	17,05	16,24	Rural
COPE DE LA FERME DES MEES	693	15,15	45,74	Intermédiaire
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	634	14,70	43,12	Intermédiaire
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	513	13,61	37,70	Intermédiaire
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	531	12,85	41,34	Intermédiaire
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	306	11,73	26,10	Intermédiaire
COPE DE SOULAINES-DHUYS	355	10,82	32,80	Intermédiaire
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	520	10,00	51,99	Urbain
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	360	9,88	36,44	Intermédiaire
COPE DE BEAULIEU	151	8,37	18,04	Rural
COPE DE PREMIERFAIT	103	7,16	14,39	Rural
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	325	6,01	54,07	Urbain
COPE DE CRESANTIGNES	316	5,62	56,21	Urbain
COPE DE SAINT-LUPIEN	250	4,33	57,75	Urbain
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	65	2,13	30,49	Intermédiaire
Régie du SDDEA*	84 272	1 971,23	42,75	Intermédiaire

* Densité moyenne = (Total d'habitants desservis par la Régie du SDDEA/ Linéaire total de réseau d'eau potable du SDDEA)

Figure 7 : classement par densité



* Densité moyenne = (Total d'habitants desservis par la Régie du SDDEA/ Linéaire total de réseau d'eau potable du SDDEA)

Selon le critère établi, la Régie du SDDEA en 2015 était composée de :

- 9 COPE ruraux ;
- 21 COPE intermédiaires (ou semi-urbain) ;
- 10 COPE urbains (correspondant à un linéaire de réseau relativement faible pour le nombre d'habitants desservis).

1.4.6. Le rendement par COPE

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Cet indicateur est également présenté de façon cartographique dans la partie « **3. Indicateurs de performance** ».

Les rendements de réseaux présentent le profil suivant pour l'ensemble des COPE :

Tableau 7 : rendement de réseaux par COPE

COPE	Rendement de réseaux
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	86,75%
COPE DE BEAULIEU	64,06%
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	61,14%
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	81,41%
COPE DE CRESANTIGNES	72,10%
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	88,93%
COPE DE LA FERME DES MEES	92,37%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	67,18%
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	79,14%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	70,82%
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	88,05%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	78,56%
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	79,53%
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	64,74%
COPE DE LA REGION DE MACEY	76,08%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	91,28%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	88,67%
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	75,55%
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	69,28%
COPE DE LA REGION DE VENDEVRE ET DU LANDION	73,75%
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	98,81%
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	72,22%
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	97,49%
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	79,92%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	60,47%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	82,50%

COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	66,11%
COPE DE PREMIERFAIT	96,14%
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	73,52%
COPE DE SAINT-LUPIEN	86,98%
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	82,44%
COPE DE SOULAINES-DHUYS	113,74%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	62,61%
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	71,22%
COPE DES QUATRE VALLEES	78,08%
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	81,13%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	73,08%
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	67,49%
COPE DU NORD DE LA VOIRE	74,49%
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	97,32%
Régie du SDDEA	76%

La Régie du SDDEA présente un **rendement** de réseaux de **76 %**.

D'après les données nationales de l'ONEMA le département de l'Aube présente un rendement moyen de 75 à 80 %, proche du niveau de la Régie du SDDEA.

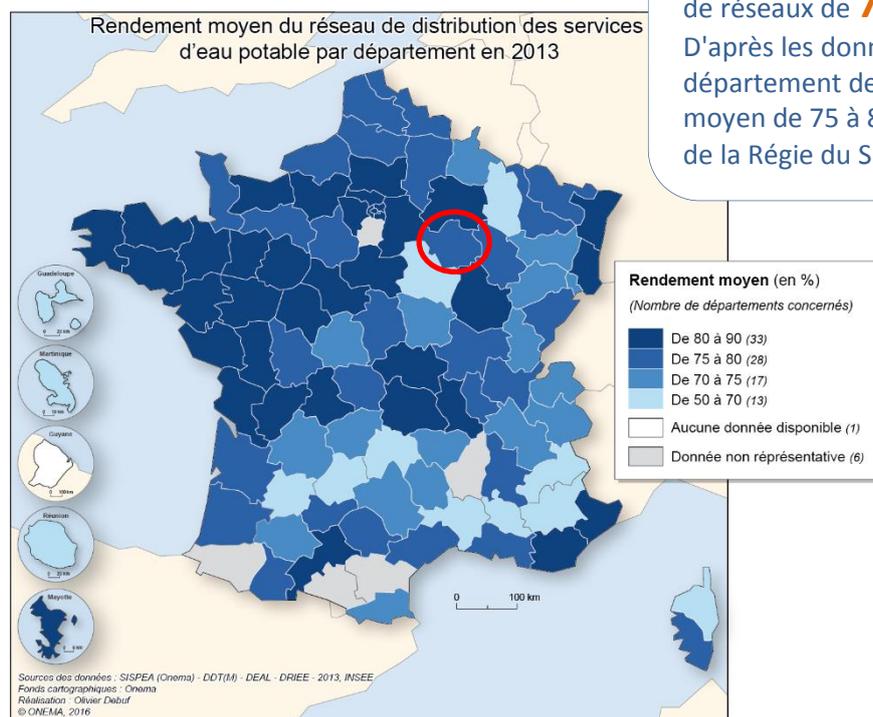
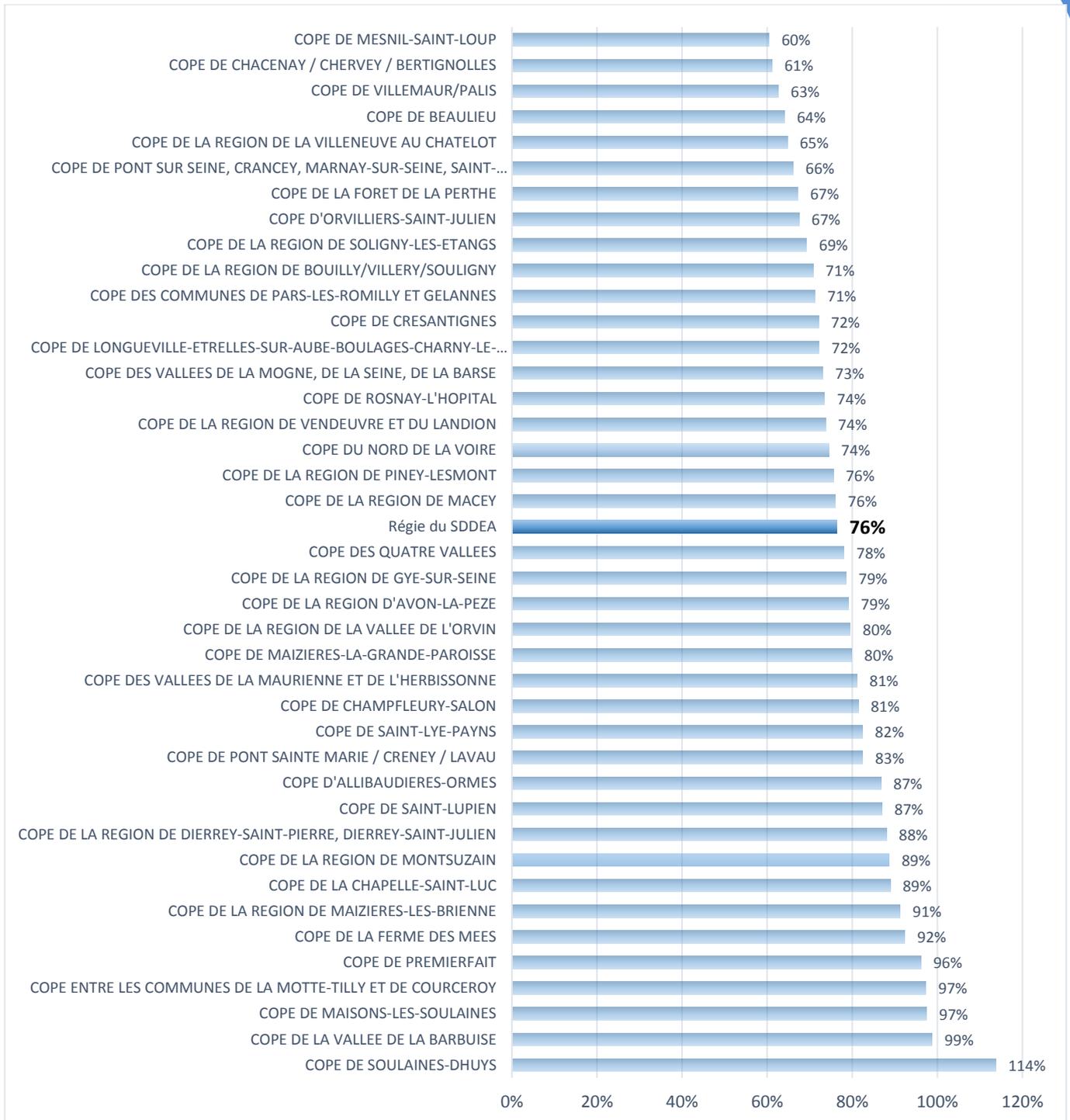


Figure 8: classement par rendement



Les rendements des COPE sur l'année 2016, sont compris entre 60 % et 99 %, excluant le rendement observé sur le COPE DE SOULAINES-DHUYS biaisé par la défaillance d'un compteur abonné.

1.4.7. L'indice linéaire de pertes (ILP)

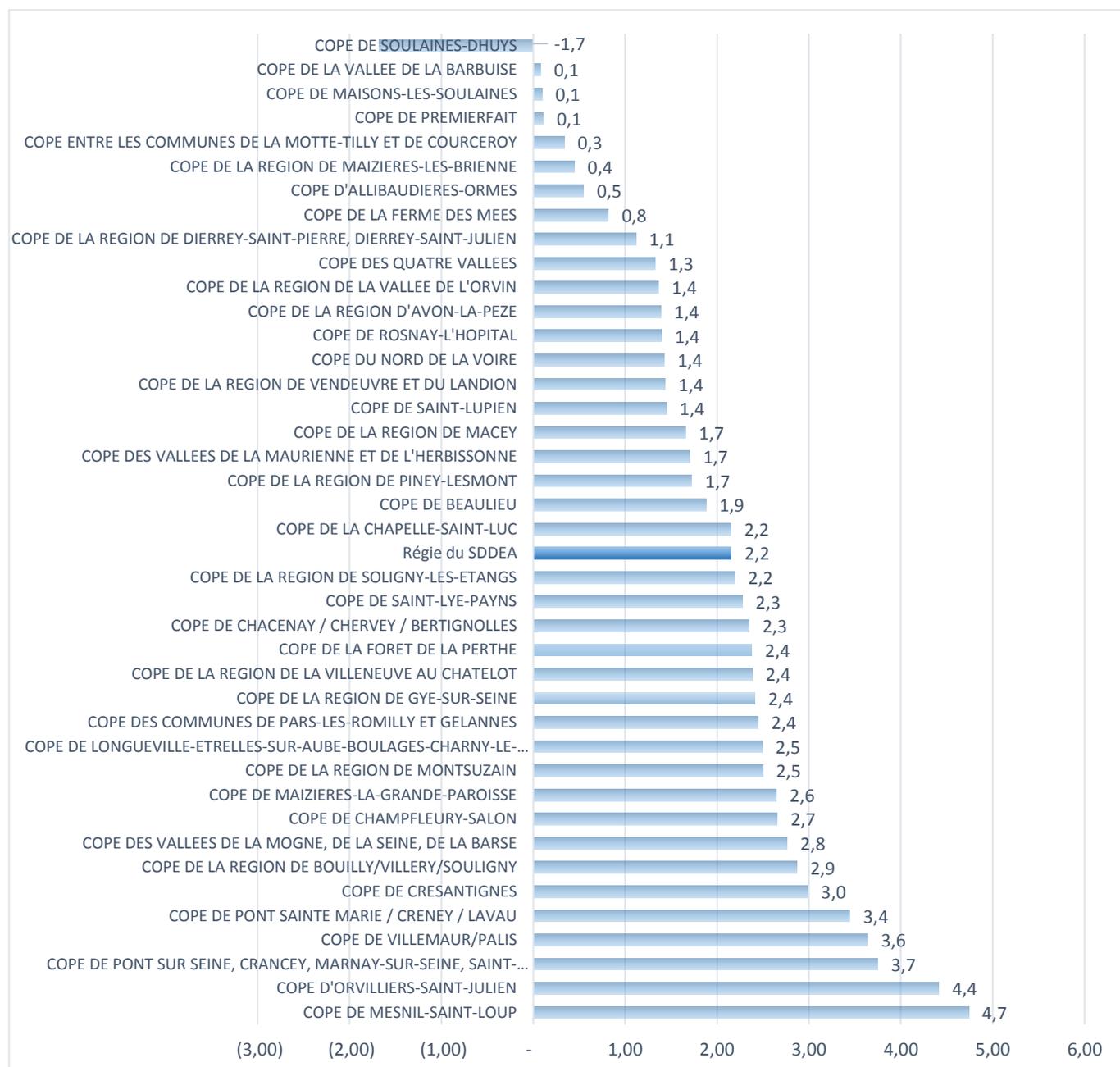
Cet indicateur est également présenté de façon cartographique dans la partie « **3. Indicateurs de performance** ».

L'analyse de l'indice linéaire de pertes (ILP) permet de qualifier le rendement brut calculé précédemment par rapport au linéaire de réseau (plus un réseau est dense – rapport entre le nombre d'abonnés et le linéaire de réseau – plus son rendement doit être bon). Pour chacun des COPE, les résultats sont les suivants :

Tableau 8 : Indice Linéaire de Pertes (ILP) par COPE

COPE	Indice Linéaire de Pertes
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	0,55
COPE DE BEAULIEU	1,88
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	2,35
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	2,66
COPE DE CRESANTIGNES	2,99
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	2,15
COPE DE LA FERME DES MEES	0,82
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	2,38
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	1,39
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	2,87
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	1,12
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	2,41
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	1,36
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	2,38
COPE DE LA REGION DE MACEY	1,66
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	0,45
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	2,50
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	1,72
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	2,19
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	1,44
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	0,08
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	2,49
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	0,10
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	2,65
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	4,74
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	3,45
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	3,75
COPE DE PREMIERFAIT	0,11
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	1,39
COPE DE SAINT-LUPIEN	1,45
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	2,28
COPE DE SOULAINES-DHUYS	-1,68
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	3,64
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	2,45
COPE DES QUATRE VALLEES	1,33
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	1,70
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	2,76
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	4,41
COPE DU NORD DE LA VOIRE	1,43
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	0,34
Régie du SDDEA	2,16

Figure 9 : classement par ILP

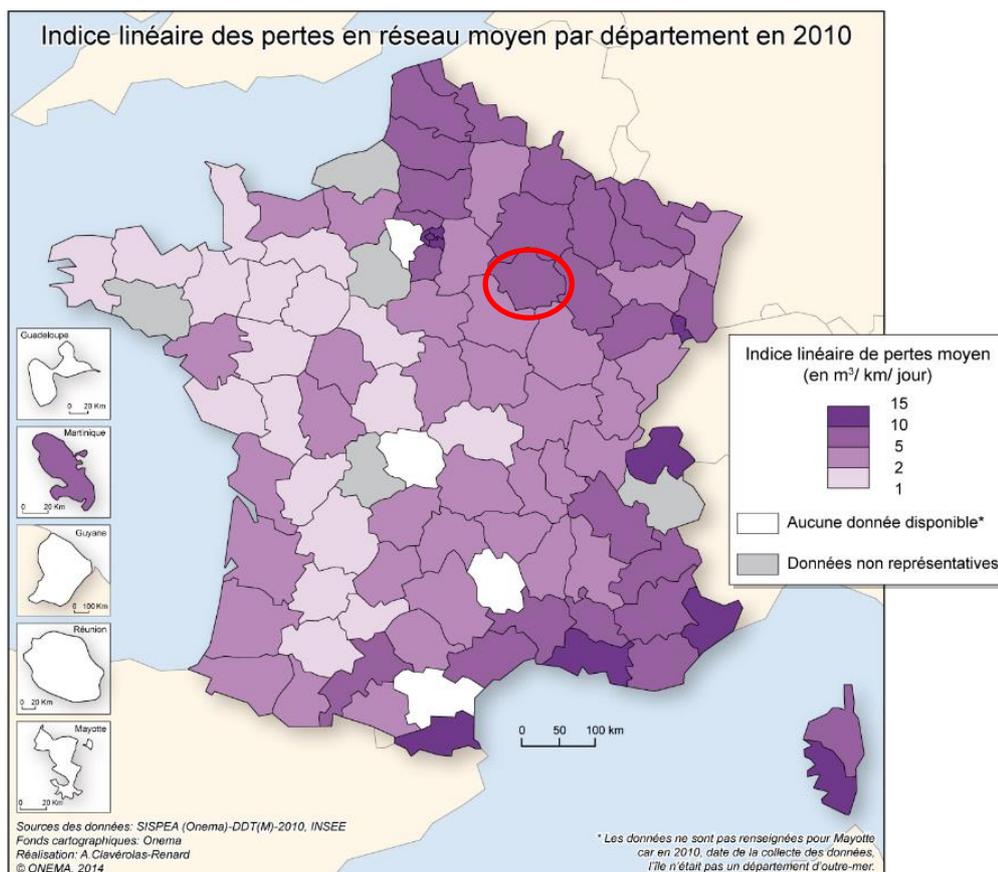


Les ILP de chaque COPE de la Régie du SDDEA sont compris entre 0 et 5.

Encore une fois, on observe l'indicateur sur le COPE DE SOULAINES-DHUYS biaisé par le compteur abonné défaillant.

Cet indice s'analyse ensuite par rapport au régime où le territoire est placé, en fonction de sa densité. Une carte des ILP et du niveau de chaque COPE, par rapport à cet indicateur, est présentée dans la partie « 3. Indicateurs de performance ».

Au consolidé pour l'ensemble de la Régie, l'**ILP** est de **2,16 m³/km/j**.
 Les données nationales de l'ONEMA indiquent que la Régie du SDDEA présente un ILP nettement inférieur au département de l'Aube, compris entre 5 et 10.



2. Tarification

2.1. Modalités de tarification

Les COPE ont la maîtrise de la tarification de l'eau. Les modèles d'application choisis par les COPE sont donc très variables. Ils restent toutefois basés sur les 3 points suivants, conformes à la réglementation² :

- Part proportionnelle unifiée ou évolutive selon les volumes ;
- Part fixe unifiée ou progressive selon les diamètres et l'usage ;
- Redevances annexes pour branchement temporairement inutilisé ou branchement secondaire.

A noter le cas particulier du COPE DE LA FERME DES MEES dont le financement passe par la vente d'eau en gros aux usagers membres (SIAEP et Communes), sous la forme d'une contribution annuelle composée d'une part fixe et d'une part proportionnelle. Ces parts sont indexées annuellement selon une formule définie par convention.

La facture-type moyenne* de la Régie du SDDEA sur 120 m³ s'élève à **221,04 € HT** en 2016 soit **1,84 € HT par m³** comptabilisé.

(Prix au m³ = (Part fixe + 120 x part variable)/120)

- La part fixe annuelle moyenne s'élève à **60,70 € HT**;
- Le prix moyen au m³ s'élève à **1,04 € HT**.

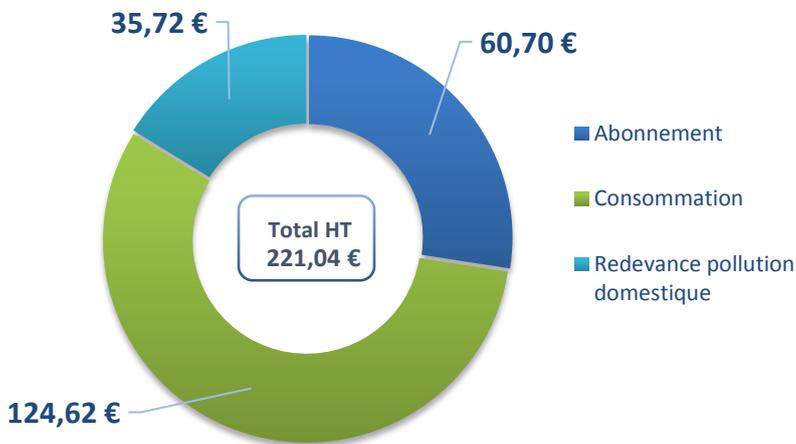
56 % de la facture consolidée 120 m³ est liée à la consommation d'eau potable.

**(pondérée par le nombre d'abonnés pour chaque COPE)*



² Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

Figure 10 : répartition consolidée sur une facture type pour 120 m³



La part fixe (Abonnement) en moyenne de 33 % (hors taxes et redevances) pour une facture type 120 m³.

Selon la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 la part fixe ne doit pas excéder 40 % du total de la facture type d'eau pour 120 m³.



Références :

Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques / Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé / Circulaire du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de la part non proportionnelle au volume d'eau consommé (ou part fixe) de la facture d'eau.

2.1. Détails des tarifs

Les tableaux suivants rappellent les tarifs en vigueur en 2016 pour les COPE « eau potable », à l'exception du COPE DE LA FERME DES MEES (cf. supra).

Tableau 9.1 : parts variables par COPE

COPE	v < 20 m3	20 m3 < v < 40 m3	40 m3 < v < 75 m3	75 m3 < v < 80 m3	80 m3 < v < 100 m3	100 m3 < v < 120 m3	120 m3 < v < 150 m3	150 m3 < v < 200 m3	200 m3 < v < 250 m3	250 m3 < v < 300 m3	300 m3 < v < 400 m3	400 m3 < v < 500 m3	500 m3 < v < 750 m3	750 m3 < v < 1000 m3	v ≥ 1000 m3
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	1,26 €	1,26 €	1,26 €	1,26 €	1,26 €	1,26 €	1,26 €	1,18 €	1,18 €	1,18 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
COPE DE BEAULIEU	1,83 €	1,83 €	1,83 €	1,83 €	1,83 €	1,83 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	1,57 €	1,57 €	1,57 €	1,57 €	1,57 €	1,57 €	1,57 €	1,38 €	1,38 €	1,38 €	1,38 €	1,38 €	1,38 €	1,38 €	1,38 €
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €
COPE DE CRESANTIGNES	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €	1,96 €
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,46 €
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	0,84 €	0,84 €	0,84 €	0,84 €	0,84 €	0,84 €	0,84 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,54 €	0,54 €	0,54 €	0,54 €
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,12 €
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	0,97 €	0,97 €	0,97 €	0,97 €	0,97 €	0,97 €	0,97 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,64 €	0,64 €	0,64 €	0,64 €	0,64 €
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €	0,78 €
COPE DE LA REGION DE MACEY	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €	1,28 €
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,22 €
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	0,67 €	0,67 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,02 €	1,02 €	0,45 €
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	0,33 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,79 €	0,79 €	0,79 €	0,69 €	0,69 €	0,69 €	0,69 €	0,69 €	0,69 €	0,69 €	0,69 €
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,07 €	1,07 €	1,07 €	1,03 €	1,03 €	1,03 €	1,03 €	1,03 €	1,03 €	0,87 €
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €	1,68 €
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,59 €	0,59 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €	1,09 €
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €

Tableau 9.2 : parts variables par COPE

COPE	v < 20 m3	20 m3 < v < 40 m3	40 m3 < v < 75 m3	75 m3 < v < 80 m3	80 m3 < v < 100 m3	100 m3 < v < 120 m3	120 m3 < v < 150 m3	150 m3 < v < 200 m3	200 m3 < v < 250 m3	250 m3 < v < 300 m3	300 m3 < v < 400 m3	400 m3 < v < 500 m3	500 m3 < v < 750 m3	750 m3 < v < 1000 m3	v ≥ 1000 m3
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €
COPE DE PREMIERFAIT	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €	1,66 €
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,74 €	0,74 €	0,60 €
COPE DE SAINT-LUPIEN	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €	0,67 €
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €
COPE DE SOULAINES-DHUIYS	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €	0,68 €
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €	0,94 €
COPE DES QUATRE VALLEES	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISONNE	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €	0,73 €	0,73 €	0,73 €	0,73 €	0,73 €	0,73 €	0,53 €
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €
COPE DU NORD DE LA VOIRE	1,99 €	1,99 €	1,99 €	1,57 €	1,57 €	1,57 €	1,57 €	1,57 €	1,49 €	1,49 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,29 €	0,29 €
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €

Tableau 10.1 : parts fixes par COPE

COPE	Bchmt temp. inutilisé															Entretien compteur
	BP DN 15	BP DN 20	BP DN 25	BP DN 30	BP DN 40	BP DN ≥ 60	BS DN 15-20	BS DN 25	BS DN 30	BS DN 40	BS DN 60-65	Location compteur				
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	117,25 €	117,25 €	117,25 €	117,25 €	117,25 €	676,68 €	61,20 €	91,01 €	91,01 €	91,01 €	91,01 €	91,01 €	- €	- €		
COPE DE BEAULIEU	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	- €	- €		
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	46,99 €	46,99 €	46,99 €	46,99 €	46,99 €	46,99 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	62,82 €	62,82 €	62,82 €	94,23 €	125,64 €	125,64 €	35,70 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
COPE DE CRESANTIGNES	10,00 €												- €	- €		
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	11,69 €												- €	- €		
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	76,37 €												- €	- €		
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	63,47 €	63,47 €	63,47 €	63,47 €	63,47 €	63,47 €	35,83 €	22,52 €	22,52 €	22,52 €	22,52 €	22,52 €	- €	- €		
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	70,11 €												- €	- €		
COPE DE LA REGION DE PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	75,71 €	75,71 €	75,71 €	75,71 €	75,71 €	75,71 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	44,71 €	45,12 €	45,12 €	55,65 €	57,60 €	185,59 €							- €	- €		
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	51,61 €	51,61 €	63,82 €	69,50 €	75,00 €	75,00 €	- €	25,81 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	67,90 €												- €	- €		
COPE DE LA REGION DE MACEY	44,65 €	44,65 €	44,65 €	44,65 €	56,67 €	56,67 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	97,52 €												- €	- €		
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	88,20 €	88,20 €	88,20 €	88,20 €	88,20 €	88,20 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	- €	- €		
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	78,91 €	78,91 €	82,99 €	82,99 €	86,14 €	- €	35,00 €	30,38 €	34,46 €	34,46 €	37,61 €	- €	- €	- €		
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	62,22 €	62,22 €	65,95 €	72,59 €	81,77 €	- €	39,91 €	39,91 €	39,91 €	39,91 €	39,91 €	39,91 €	- €	- €		
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	91,18 €												- €	- €		
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	80,00 €												- €	- €		
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	73,06 €	73,06 €	76,26 €	80,82 €	89,07 €	98,33 €	17,34 €	44,45 €	47,65 €	52,21 €	60,46 €	69,72 €	- €	- €		
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	46,97 €												- €	- €		
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	42,65 €												- €	- €		
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	15,17 €	15,17 €	15,17 €	15,17 €	15,17 €	15,17 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11,37 €	5,69 €		

* BP = Branchement Principal

BS = Branchement Secondaire

Tableau 10.2 : parts fixes par COPE

COPE	Bchmt											Entretien compteur	
	BP DN 15	BP DN 20	BP DN 25	BP DN 30	BP DN 40	BP DN ≥ 60	BS DN 15- 20 inutilisé DN < 60	BS DN 25	BS DN 30	BS DN 40	BS DN 60- 65 compteur		Location
COPE DE POINT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	28,95 €											- €	- €
COPE DE POINT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	86,32 €	86,32 €	86,32 €	86,32 €	86,32 €	86,32 €						- €	- €
COPE DE PREMIERFAIT	16,76 €											- €	- €
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	84,53 €	84,53 €	86,80 €	90,42 €	95,54 €	127,56 €	77,74 €	44,46 €	44,46 €	44,46 €	44,46 €	- €	- €
COPE DE SAINT-LUPIEN	62,40 €											- €	- €
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	31,37 €											- €	- €
COPE DE SOULAINES-DHUY	42,53 €											- €	- €
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	53,27 €											- €	- €
COPE DES QUATRE VALLEES	38,89 €											- €	- €
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	108,37 €											- €	- €
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	69,00 €	69,00 €	69,00 €	69,00 €	69,00 €	69,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	36,98 €											- €	- €
COPE DU NORD DE LA VOIRE	128,69 €	128,69 €	133,00 €	135,17 €	146,41 €	160,40 €	- €	54,44 €	54,44 €	54,44 €	54,44 €	- €	- €
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	50,00 €	50,00 €	66,00 €	69,00 €	75,00 €	80,00 €	- €	48,68 €	48,68 €	48,68 €	48,68 €	- €	- €

* BP = Branchement Principal
BS = Branchement Secondaire

Tableau 11 : redevances complémentaires par COPE

COPE	Résiliation d'abonnement	Forfait de déplacement
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	100,00 €	35,70 €
COPE DE BEAULIEU	100,00 €	40,00 €
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	- €	- €
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	100,00 €	40,00 €
COPE DE CRESANTIGNES		
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC		
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE		
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	94,79 €	35,83 €
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY		
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	71,43 €	38,10 €
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE		
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	100,00 €	39,27 €
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT		
COPE DE LA REGION DE MACEY	110,00 €	40,55 €
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE		
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	100,00 €	42,00 €
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	100,00 €	35,00 €
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	100,00 €	35,00 €
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE		
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	100,00 €	35,00 €
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES		
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE		
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	- €	- €
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU		
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE		
COPE DE PREMIERFAIT		
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	100,00 €	38,63 €
COPE DE SAINT-LUPIEN		
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS		
COPE DE SOULAINES-DHUYS		
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	- €	- €
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES		
COPE DES QUATRE VALLEES		
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE		
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	- €	- €
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN		
COPE DU NORD DE LA VOIRE	100,00 €	41,63 €
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	100,00 €	35,00 €

2.2. Economie du service

Le **compte administratif 2016** présente un solde d'exploitation positif de **3 144 k€** et un **besoin de financement** en investissement de **1 987 k€**.

Un **emprunt** de **330 k€** a été contracté en 2016.



Le budget annexe n° 1 « eau potable » de la Régie du SDDEA consolide les charges d'administration du service à l'échelle de la Régie du SDDEA et les budgets votés par COPE, lesquels sont présentés dans les rapports annuels de chacun d'entre eux.

Tableau 12 : économie du service

		(en k€)	(en %)
Produits d'exploitation	Ventes	11 422,96	94%
	Participations collectivités*	62,93	1%
	Quote-part des subventions (Fct)	339,22	3%
	Autres produits	16,46	0%
	Produits financiers et exceptionnels	274,37	2%
Charges d'exploitation	Charges à caractère général	4 342,02	48%
	Charges de personnel et assimilés	732,69	8%
	Atténuations de produits	1 678,79	19%
	Autres charges	8,94	0%
	Charges financières exceptionnelles	584,86	7%
	Dotations aux amortissements	1 624,94	18%
Capacité d'autofinancement brute		3 143,73	

		(en k€)	(en %)
Produits d'investissement	Subventions d'investissement	1 097,73	40%
	Dotation aux amortissements	1 624,94	59%
	Recettes financières	10,41	0%
Charges d'investissement	Travaux de l'exercice	2 318,81	49%
	Quote-part des subventions (Inv)	339,22	7%
	Remboursement du capital	2 061,90	44%
Besoin de financement		- 1 986,84	

Emprunts contractés en 2015	330,00
------------------------------------	--------

Solde du service **1 156,89**

*la participation des collectivités est constituée de la participation des communes au titre du renouvellement des ouvrages et de la défense contre les incendies.

Les produits des ventes et les charges à caractère général se décomposent comme suit :

Figure 11 : répartition des produits des ventes

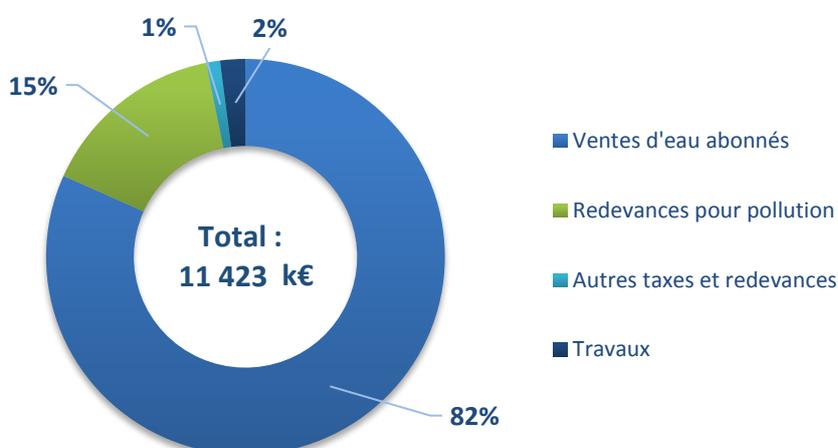
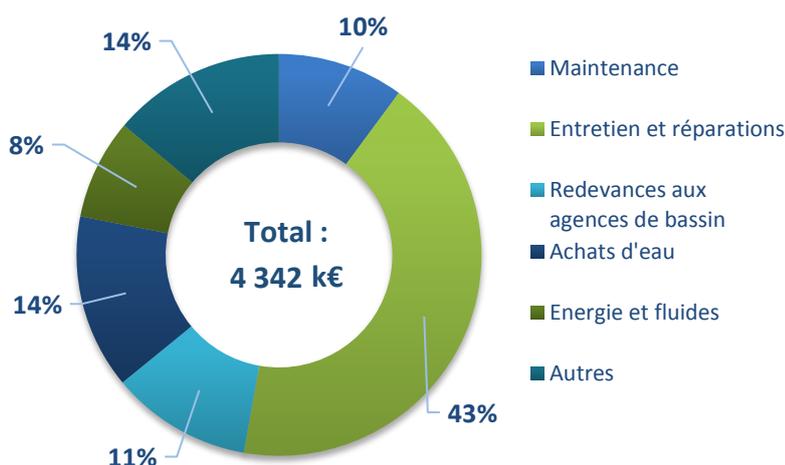


Figure 12 : répartition des charges à caractère général



Les charges de maintenance (10 %) et celles d'entretien-réparation (43 %) correspondent aux prestations réalisées par la Régie du SDDEA pour le compte des COPE et tarifées selon différentes modalités (prestations administratives, maintenance travaux ou service de maîtrise d'œuvre). Ces tarifs intègrent les charges administratives et de gestion de la Régie.



Concernant les charges liées aux actions de solidarité, la Régie du SDDEA ne constate en 2016 :

- Aucun abandon de créance à vocation solidaire, les abandons de créance globaux étant non-significatifs ;
- Aucun versement à un fonds de solidarité ;
- Aucune action de coopération décentralisée.

3. Indicateurs de performance

A/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Noté de 0 à 120, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

- Partie A : Plan du réseau
 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable ;
 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.
- Partie B : Inventaire des réseaux
 - Existence d'un inventaire des réseaux ;
 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée
 - Les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées ;
 - Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs de distribution, etc.) et des servitudes.
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux
 - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes ;
 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants ;
 - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
 - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau ;
 - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau ;
 - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau ;
 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations ;
 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux.

Sur le périmètre « eau potable » de la Régie du SDDEA, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'établit entre des niveaux « moyens » et « bons » selon les territoires (75 à 95).

L'indice de connaissance et de gestion global s'établit à **86**.

C'est une moyenne pondérée par le linéaire de réseau de chaque COPE. **Cet indice est nettement supérieur à la moyenne départementale** établie par l'ONEMA qui est comprise entre 50 et 75 (donnée 2013).



B/ Rendement du réseau

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

5 COPE ont un rendement inférieur au seuil de majoration du taux de redevance, ils vous sont présentés dans le tableau ci-dessous avec leur rendement respectif et la valeur seuil calculée :

COPE	Rendement réseau	Valeur seuil
COPE DE BEAULIEU	64,06%	66%
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	61,14%	66%
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	64,74%	66%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	60,47%	66%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	62,61%	66%

L'ensemble des 35 autres COPE de la Régie du SDDEA présente un rendement de réseau supérieur au seuil de majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ». Ce seuil est égal au cinquième de l'ILC + 65 selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012. On observe aussi un rendement de 114 % pour le COPE DE SOULAINNE-DHUYS, ce rendement est largement biaisé par un compteur abonné défaillant qui a été remplacé depuis la constatation du défaut.

Pour les 5 COPE dont le rendement est inférieur à la valeur seuil, un plan d'actions est mis en place. En effet, lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret pour l'année N, un plan d'actions et de travaux doit être engagé et réalisé avant la fin de l'année N+2. A défaut, dès l'année N+3, le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliqué automatiquement conformément à l'article D. 213-48-14-1. du Code de l'Environnement.

Le plan d'actions et de travaux comprend quatre phases plus ou moins longues, plus ou moins imbriquées en fonction de la taille et de la complexité du réseau de distribution.

- La première phase consiste à collecter les données disponibles, à définir les méthodologies et les outils nécessaires à la lutte contre les fuites afin d'identifier les données manquantes.
- La deuxième étape vise à :
 - comprendre le fonctionnement du réseau, aussi bien en période de pointe qu'en période nocturne qui est la période de plus faible consommation,
 - analyser les volumes non comptabilisés,
 - améliorer la gestion des pressions,
 - rechercher et à réparer systématiquement les fuites.
- A moyen-terme, la troisième phase consiste à agir pour limiter les pertes en eau, et donc à :
 - rajeunir le parc des compteurs de vente d'eau,
 - ajuster la pression de service en fonction des besoins (moins de pression, moins de perte),
 - diviser le réseau en sous réseaux homogènes (sectoriser),
 - pré-localiser les fuites en temps réels,
 - analyser les risques de défaillance,
 - construire une stratégie de renouvellement des réseaux.

- Enfin, à long-terme, la dernière étape revient à entreprendre le renouvellement préventif des conduites de distribution, des branchements d'eau potable et des organes du réseau.

En application du plan d'actions et de travaux, le descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable est mis à jour en indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau et les réparations effectuées.

Au consolidé le **rendement** est de **76,4 %**.



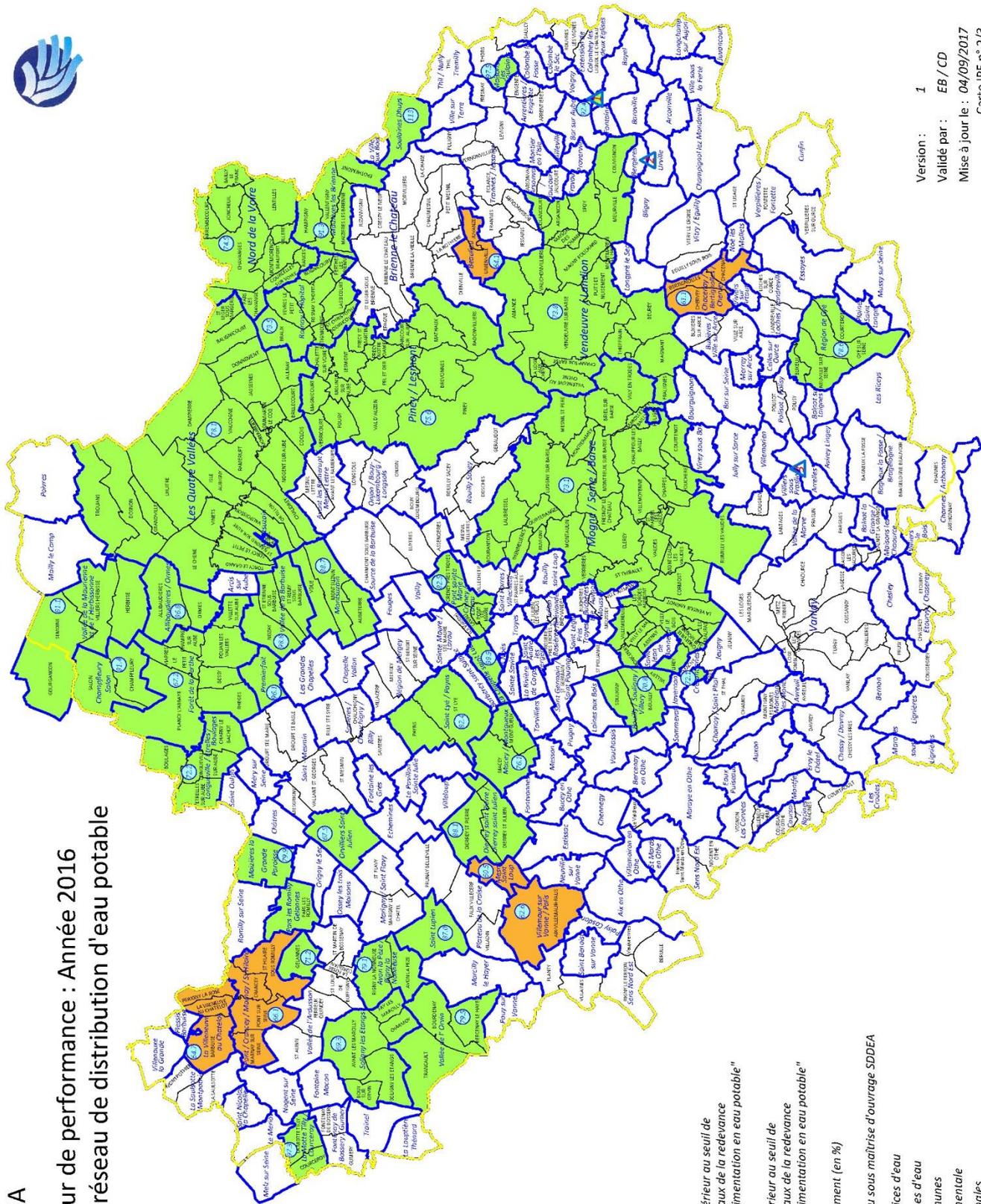
Ci-dessous, le tableau récapitulatif du rendement pour chaque COPE avec les seuils de majoration du taux de redevance :

Tableau 13 : détail des rendements réseau et seuils pour chaque COPE

COPE	Rendement réseau	Valeur seuil
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	86,75%	66%
COPE DE BEAULIEU	64,06%	66%
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	61,14%	66%
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	81,41%	67%
COPE DE CRESANTIGNES	72,10%	67%
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	88,93%	68%
COPE DE LA FERME DES MEES	92,37%	67%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	67,18%	66%
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	79,14%	66%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	70,82%	66%
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	88,05%	67%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	78,56%	67%
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	79,53%	66%
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	64,74%	66%
COPE DE LA REGION DE MACEY	76,08%	66%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	91,28%	66%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	88,67%	69%
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	75,55%	66%
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	69,28%	66%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	73,75%	66%
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	98,81%	66%
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	72,22%	66%
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	97,49%	66%
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	79,92%	67%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	60,47%	66%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	82,50%	68%
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	66,10%	66%
COPE DE PREMIERFAIT	96,14%	66%
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	73,52%	66%
COPE DE SAINT-LUPIEN	86,98%	67%
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	82,44%	67%
COPE DE SOULAINES-DHUYS	113,74%	68%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	62,61%	66%
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	71,22%	66%
COPE DES QUATRE VALLEES	78,08%	66%
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	81,13%	66%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	73,08%	67%
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	67,49%	67%
COPE DU NORD DE LA VOIRE	74,49%	66%
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	97,32%	67%
Régie du SDDEA	76,4%	66,5%

REGIE DU SDDEA

COPE : Indicateur de performance : Année 2016 Rendement du réseau de distribution d'eau potable (P 104)



Légende :

■ Rendement supérieur au seuil de majoration du taux de la redevance pour l'usage "Alimentation en eau potable"

■ Rendement inférieur au seuil de majoration du taux de la redevance pour l'usage "Alimentation en eau potable"

△ 85.0
Valeur du rendement (en %)

— Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA

— Limites des services d'eau

ABCD Noms des services d'eau

ABCD Noms des communes

— Limite départementale

— Limites communales

C/ Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Un seul COPE présente un indice linéaire de pertes de niveau « médiocre » : **Champfleury/Salon**, tous les autres COPE s'établissant aux niveaux « bon » et « acceptable »

L'**ILP** global de la Régie du SDDEA est de **2,4**.
Il est considéré comme **bon**.



Compte-tenu de la localisation des COPE la Régie du SDDEA est au consolidé en régime semi-urbain, l'indice linéaire de pertes en réseau est donc qualifié de manière globale de « **BON** » selon l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) pour la Régie du SDDEA.

Le tableau de caractérisation de cet indicateur selon l'ASTEE est présenté ci-dessous :

Tableau 14 : références pour l'ASTEE pour la caractérisation de l'ILP en fonction de la densité

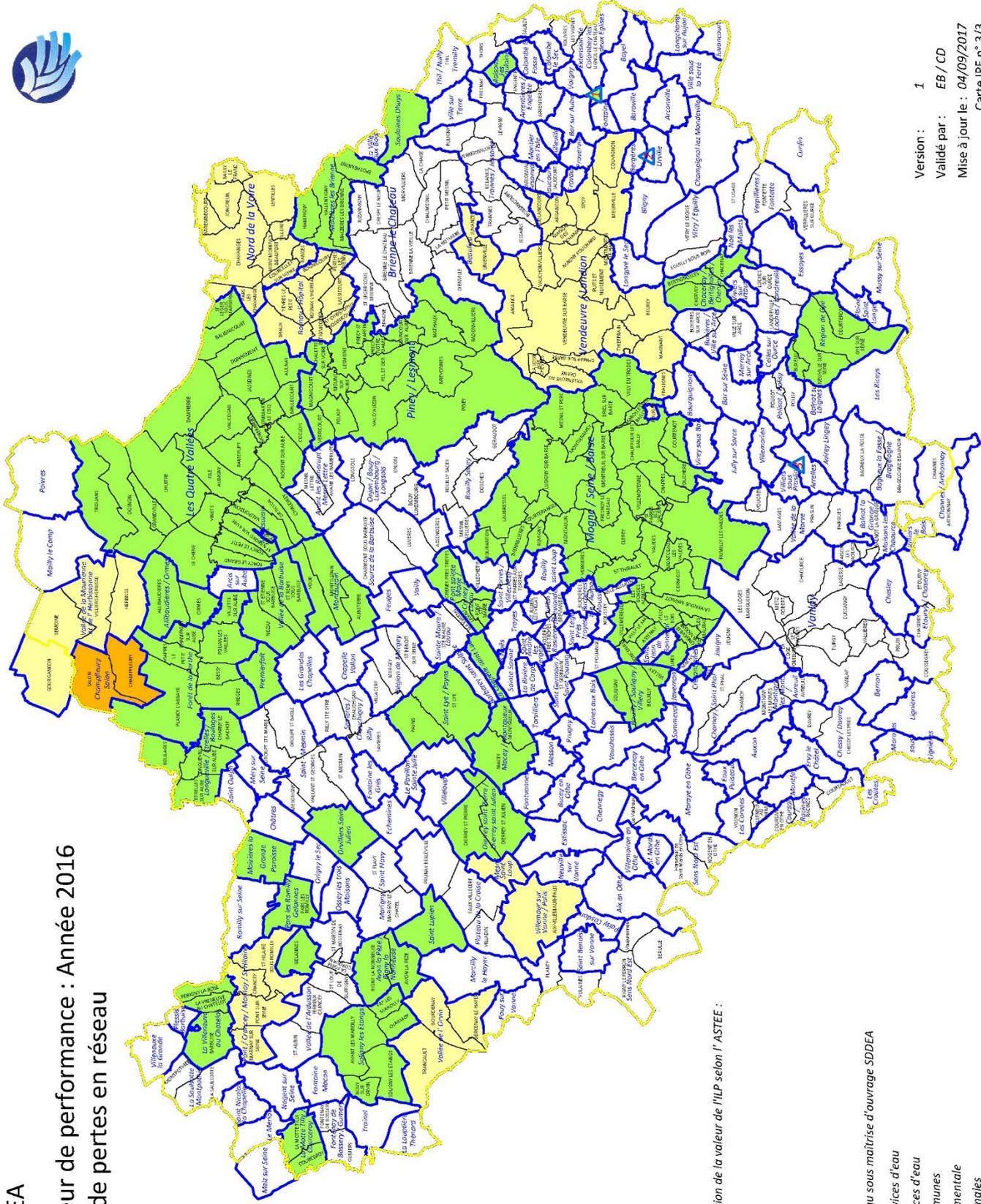
Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
BON	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ACCEPTABLE	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
MEDIOCRE	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
MAUVAIS	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 16



REGIE DU SDDEA

COPE : Indicateur de performance : Année 2016

Indice linéaire de pertes en réseau
(P 106)



Légende :

Catégorie de réseau en fonction de la valeur de l'ILP selon l'ASTEE :

- Bon
- Acceptable
- Médiocre
- Mauvais
- ▲ Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA

- Limites des services d'eau
- Noms des services d'eau
- Noms des communes
- Limite départementale
- Limites communales

Version : 1
Validé par : EB / CD
Mise à jour le : 04/09/2017
Carte IPE n° 3/3

D/ Indicateurs liés à la qualité des eaux

Ces indicateurs permettent de mettre en avant la qualité de l'eau au sein de chaque COPE. La qualité de l'eau est considérée bonne lorsque plus de 90 % des analyses réalisées au cours de l'année sont conformes.

39 des 40 COPE de la Régie du SDDEA distribuent une eau de **bonne qualité microbiologique.**



La première carte présente le taux de non-conformités des analyses microbiologiques réalisées durant l'année 2016. Elle atteste que l'eau est de bonne qualité microbiologique sur l'ensemble des COPE de la Régie du SDDEA exceptés le COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN qui présente une qualité d'eau microbiologique respectivement moyenne pour l'année 2016. Ce taux de conformité correspond à une analyse présentant un dépassement des limites de qualité sur paramètre bactériologique. Ce défaut a été traité immédiatement après avoir été constaté.

33 des 40 COPE de la Régie du SDDEA distribuent une eau de **bonne qualité physico-chimique.**



La seconde carte présente le taux de non-conformités des analyse physico-chimiques (phytosanitaires, nitrates, métaux lourds, ...) réalisées durant l'année 2016. Les COPE DE LA REGION DE MACEY, DE SOULAINNE-DHUYS et DE VILLEMAUR/PALIS présentent une qualité physico-chimique moyenne avec respectivement 16, 20 et 25 % d'analyses non-conformes, les COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN et DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY présentent une qualité physico-chimique médiocre avec respectivement 42 % et 31 % d'analyses non-conformes et les COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES et DE SAINT-LUPIEN présentent une mauvaise une qualité physico-chimique avec respectivement 83 et 100 % d'analyses non-conformes.

Les COPE DES COMMUNES D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN, DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES et DE SAINT-LUPIEN connaissent une pollution aux nitrates due aux traitements agricoles s'infiltrant dans les nappes. Ils sont parties intégrantes du Schéma du Nord-Ouest Aubeois, un plan d'actions global qui vise à améliorer la qualité de l'eau potable sur toute la partie Nord-Ouest du département.

Les COPE DE LA REGION DE MACEY, DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY connaissent une pollution aux nitrates due aux traitements agricoles s'infiltrant dans les nappes. Ils sont parties intégrantes du Schéma du Pays d'Othe et des Portes de Troyes, un plan d'actions global qui vise à améliorer la qualité de l'eau potable sur le secteur de la Forêt d'Othe.

Le COPE DE SOULAINNE-DHUYS a connu un problème de branchement en plomb chez un abonné qui a été rapidement remplacé dès réception de l'analyse relevant le défaut.

Une étude a été réalisée pour modifier le lieu d'approvisionnement en eau potable du COPE DE VILLEMAUR/PALIS. Un nouveau forage sera donc effectué prochainement en zone humide sur l'ancienne commune de Villemaur-sur-Vanne. Les travaux doivent débuter fin d'année 2017.

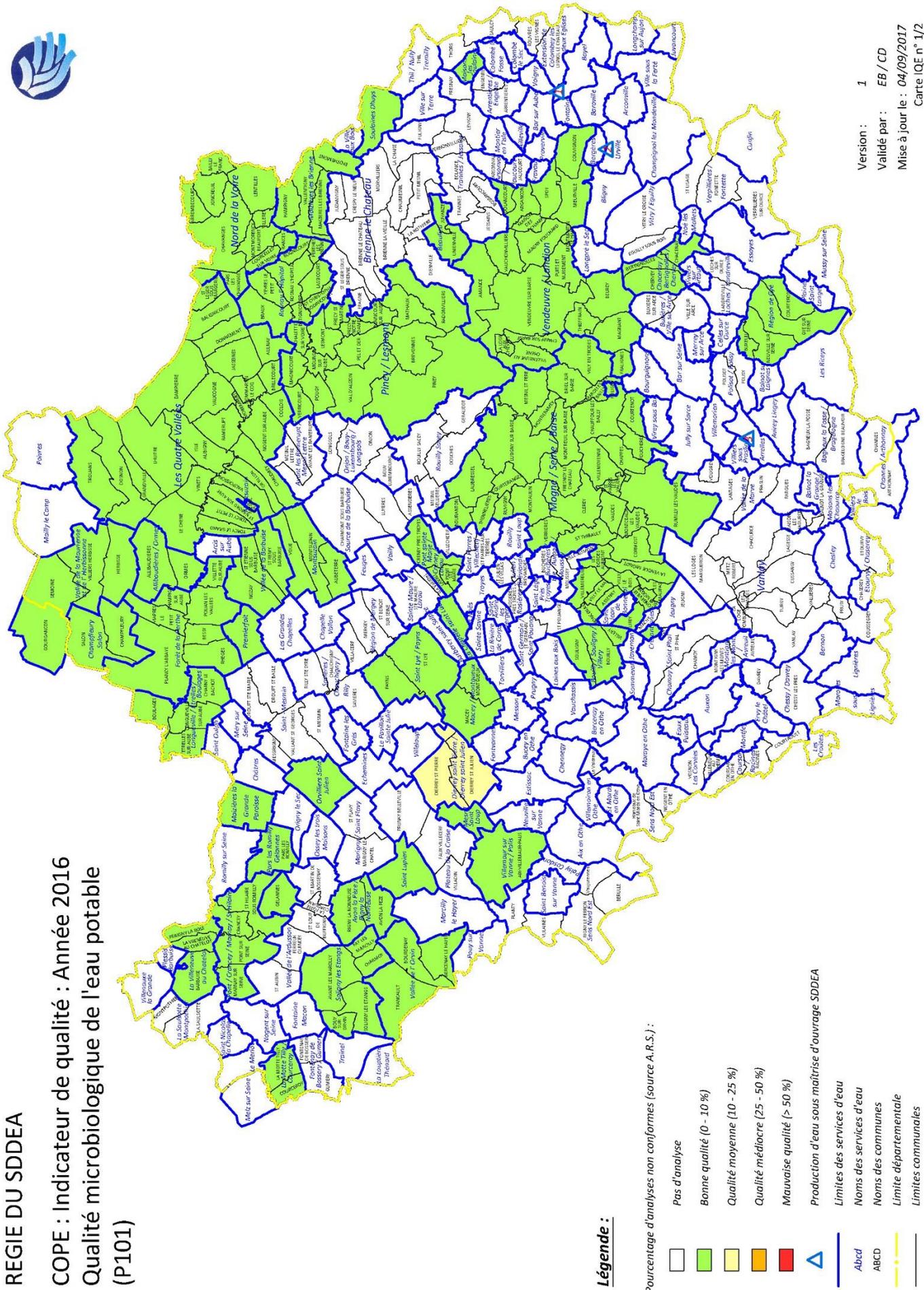
Ci-dessous, un détail du taux de conformité des analyses pour chaque COPE :

Tableau 15 : taux de conformité des analyses par COPE

COPE	Analyses microbiologiques conformes	Analyses physico-chimiques conformes
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	100%	100%
COPE DE BEAULIEU	100%	100%
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	100%	100%
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	100%	100%
COPE DE CRESANTIGNES	100%	100%
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	100%	100%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	100%	100%
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	100%	100%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	100%	69%
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	86%	100%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	100%	100%
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	100%	100%
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	100%	92%
COPE DE LA REGION DE MACEY	100%	84%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	100%	100%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	100%	100%
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	100%	100%
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	100%	100%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	100%	100%
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	100%	100%
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	100%	100%
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	100%	100%
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	100%	100%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	100%	100%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	100%	100%
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	100%	100%
COPE DE PREMIERFAIT	100%	100%
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	92%	100%
COPE DE SAINT-LUPIEN	100%	0%
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	100%	100%
COPE DE SOULAINES-DHUYS	100%	80%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	100%	75%
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	100%	17%
COPE DES QUATRE VALLEES	100%	100%
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE	100%	100%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	98%	97%
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	100%	58%
COPE DU NORD DE LA VOIRE	100%	93%
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	100%	100%

REGIE DU SDDEA

COPE : Indicateur de qualité : Année 2016 Qualité microbiologique de l'eau potable (P101)



Légende :

Pourcentage d'analyses non conformes (source A.R.S.) :

- Pas d'analyse
- Bonne qualité (0 - 10 %)
- Qualité moyenne (10 - 25 %)
- Qualité médiocre (25 - 50 %)
- Mauvaise qualité (> 50 %)

Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA

Limites des services d'eau

Noms des services d'eau

Noms des communes

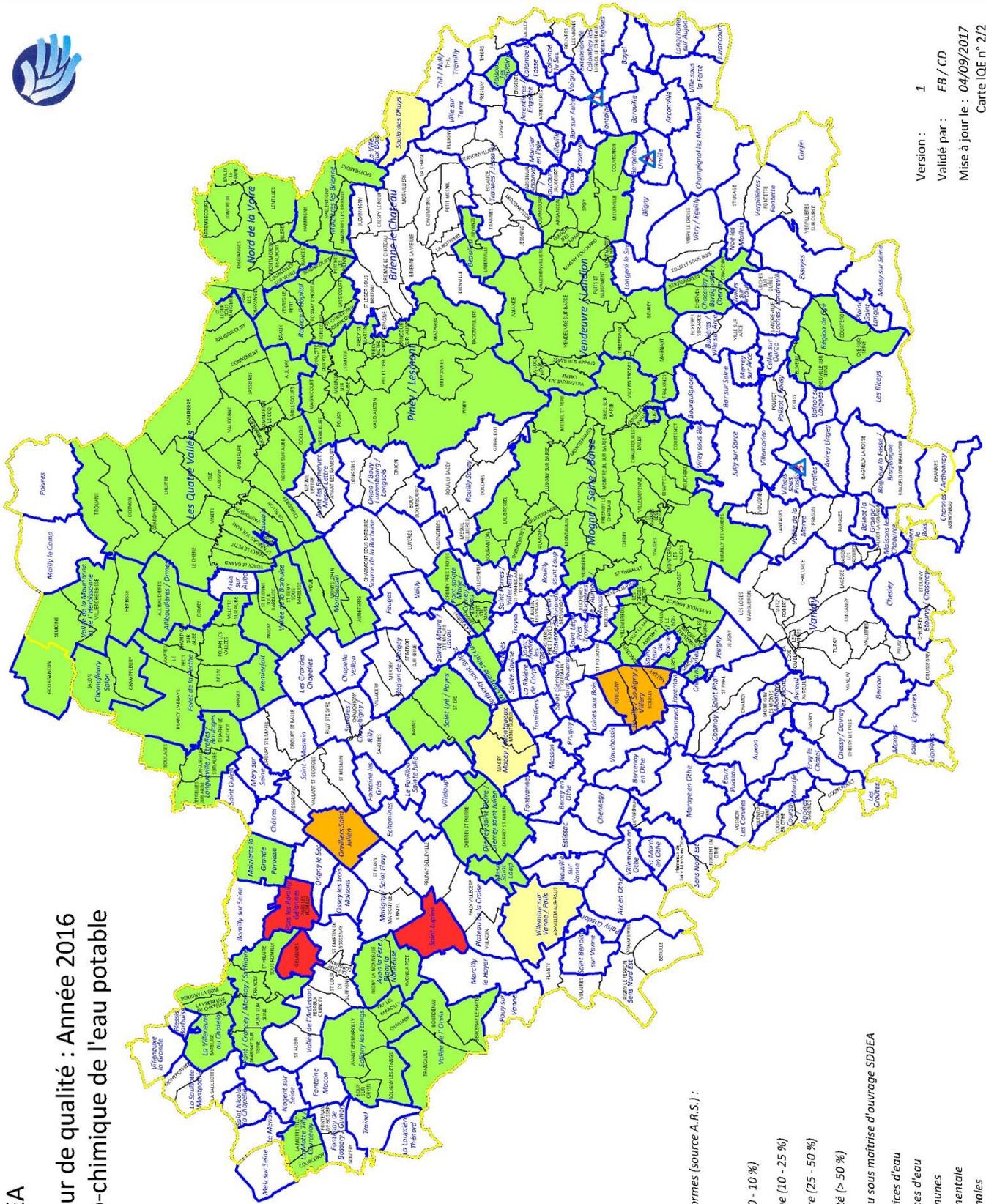
Limite départementale

Limites communales

Version : 1
Validé par : EB / CD
Mise à jour le : 04/09/2017
Carte IQE n° 1/2

REGIE DU SDDEA

COPE : Indicateur de qualité : Année 2016 Qualité physico-chimique de l'eau potable (P102)



Légende :

Pourcentage d'analyses non conformes (source A.R.S.) :

- Pas d'analyse
- Bonne qualité (0 - 10 %)
- Qualité moyenne (10 - 25 %)
- Qualité médiocre (25 - 50 %)
- Mauvaise qualité (> 50 %)

Production d'eau sous maîtrise d'ouvrage SDDEA

Limites des services d'eau

Noms des services d'eau

Noms des communes

Limite départementale

Limites communales

E/ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indice est défini par la collectivité pour chaque COPE en fonction du niveau d'avancement, selon les modalités suivantes :

- 0% aucune action ;
- 20% études environnementales/hydrogéologique en cours ;
- 40% avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50% dossier recevable déposé en préfecture ;
- 60% arrêté préfectoral ;
- 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre ;
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.

Pour **58 %** des captages de la Régie du SDDEA, **l'arrêté préfectoral** a été complètement **mis en œuvre**.



Voici ci-dessous un tableau récapitulatif des équipements de production pour l'ensemble des COPE.

Tableau 16 : Indice de l'avancement de la protection de la ressource en eau par captage

COPE	Nom du captage	Avancement de la protection de la ressource en eau
COPE DE BEAULIEU	Captage de Trannes	40%
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	La Chapelle	60%
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	La corve	80%
COPE DE CRESANTIGNES	Les Valmerys	40%
COPE DE CRESANTIGNES	Puits des corvées	80%
COPE DE LA FERME DES MEES	Ferme des Mées	60%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	FE1	60%
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	FE2	60%
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	Nouveau puit	60%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Puits de Villery	80%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Puits de Roncenay	80%
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	Source de Montaigu	80%
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	La Ferme	60%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Station de pompage	40%
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	Trancault	80%

COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	Sausseron	40%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	les Rigollots	80%
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	les Sichérons	60%
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	Nouveau puits	0%
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	Champ pain blanc	80%
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	L'Etang de Fontenay	40%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	le Pré Chardot Puit 1	80%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	le Pré Chardot Puit 2	80%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	Binneval	80%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	La petite prairie F1	60%
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	La petite prairie F2	60%
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	Nouveau forage	80%
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	Sainte Amandine	60%
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	Station de pompage	80%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Captage de Creney	80%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Captage de Creney	80%
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	Captage du Stade	60%
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	la Noue Lieuse	60%
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	Lassicourt I	60%
COPE DE SAINT-LUPIEN	Station de pompage	40%
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	Les Orges Foins	80%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Station de pompage	60%
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	Bois de Villadin	80%
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	Le battois	80%
COPE DES QUATRE VALLEES	Captage de l'Huitre F1	80%
COPE DES QUATRE VALLEES	Captage de l'Huitre F1	80%
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	La Haute Rive	80%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	p1	80%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	p2	80%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	p3	80%
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	Les pâtures de saint Aventin	80%
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	Les vergers	80%
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	Reservoir	80%
COPE DU NORD DE LA VOIRE	Rances	80%
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	La Lizonniere	80%

F/ Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés.

Tableau 17 : indice linéaire des volumes non comptés

COPE	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés 2014	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés 2015	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés 2016
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP			4,96
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN			4,71
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC			4,69
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE			4,14
COPE DE VILLEMAUR/PALIS		5,08	3,92
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU			3,77
COPE DE CRESANTIGNES			3,19
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY			3,10
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	2,4	3,09	2,98
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE			2,97
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT		3,34	2,94
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	2,86	3,91	2,88
Régie du SDDEA	2,27	2,77	2,77
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN		2,31	2,73
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES			2,69
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE			2,67
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES			2,65
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE			2,63
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT			2,62
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS			2,59
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS		1,85	2,45
COPE DE BEAULIEU	1,62	1,32	2,12
COPE DE LA REGION DE MACEY	2,58	3,01	1,93
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT		2,32	1,93
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE			1,88
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	2,36	2,88	1,71
COPE DE SAINT-LUPIEN			1,71
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	1,41	1,81	1,63
COPE DU NORD DE LA VOIRE	1,03	0,93	1,60
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION			1,55
COPE DES QUATRE VALLEES			1,55
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	1,84	1,06	1,53

COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	3,82	3,24	1,30
COPE DE LA FERME DES MEES	1,02	1,64	0,82
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	1,08	1,37	0,70
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE			0,61
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY		0,19	0,53
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES			0,51
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE			0,27
COPE DE PREMIERFAIT			0,14
COPE DE SOULAINES-DHUYS			-2,50

L'indice Linéaire de Volumes Non Comptés pour l'ensemble de la Régie du SDDEA est de **2,77** en 2016 soit le même qu'en 2015, l'arrivée de nouveaux COPE au sein de la Régie du SDDEA contrebalance l'amélioration du comptage que l'on peut globalement observer sur les COPE entre 2015 et 2016.

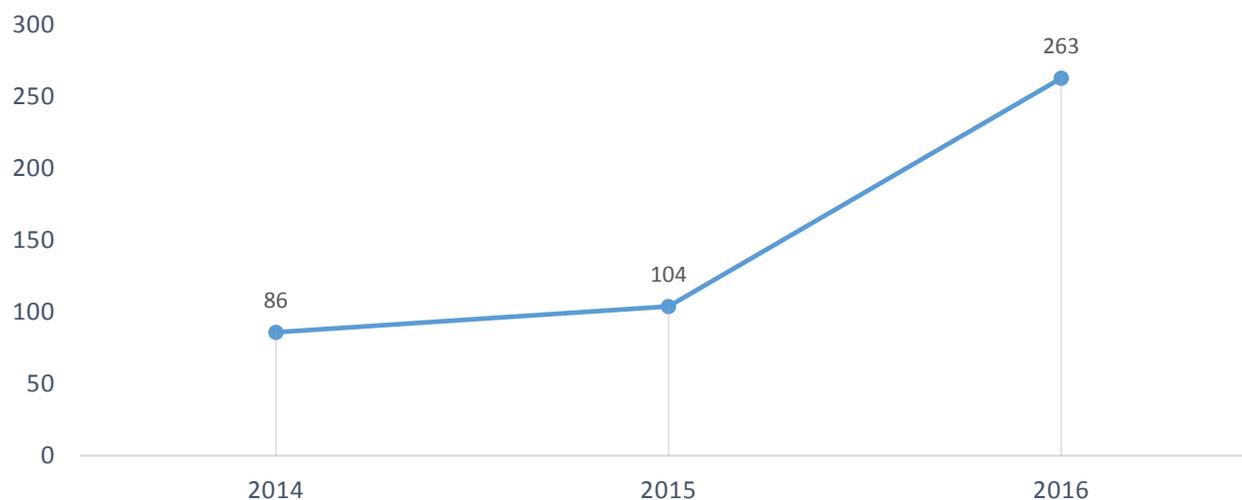


G/ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

(i) Sur le périmètre de la Régie du SDDEA

L'ensemble des COPE « eau potable » depuis leur transfert de compétence au SDDEA présente les taux d'interruptions de service non programmées suivants :

Figure 13 : nombre d'interruptions non programmées sur la Régie du SDDEA



L'augmentation importante du nombre d'interruptions non programmées sur le périmètre de la Régie du SDDEA pour l'année 2016 s'explique par la comptabilisation des interruptions sur un périmètre plus de deux fois supérieur au périmètre 2015.

Tableau 18 : taux d'interruptions non programmées sur la Régie du SDDEA

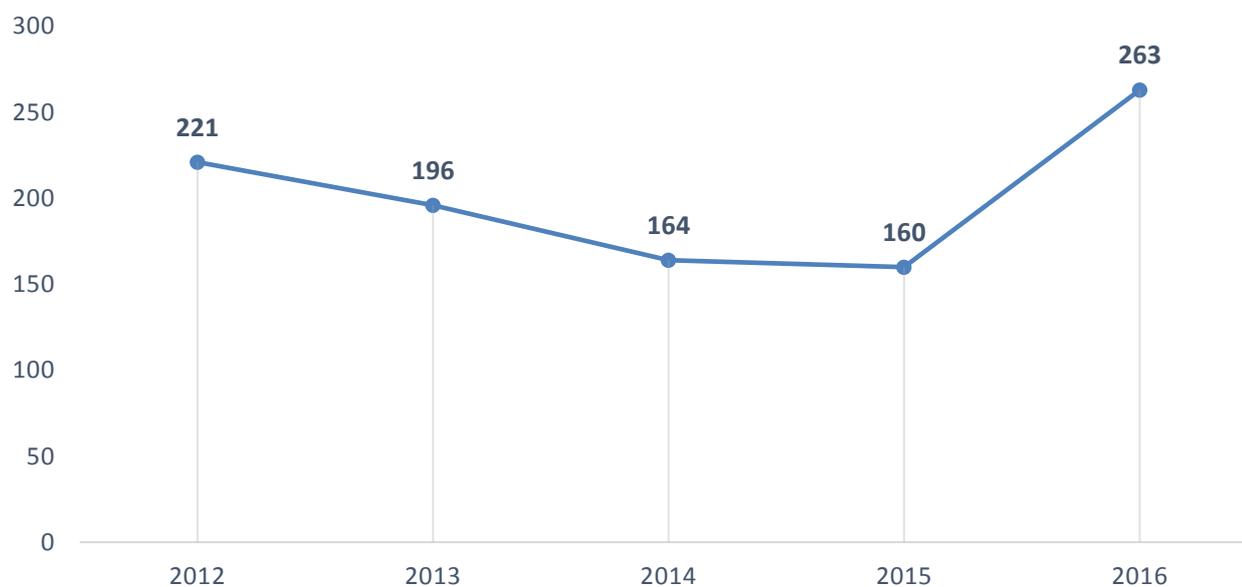
COPE	2014	2015	2016	Moyenne
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	4,98	-	-	1,66
COPE DE BEAULIEU	-	-	21,51	7,17
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES			19,14	6,38
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	-	-	-	-
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES			-	-
COPE DE CRESANTIGNES			13,99	4,66
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC			14,41	4,80
COPE DE LA FERME DES MEES	-	-	-	-
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE			0,78	0,26
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	5,03	-	9,57	4,86
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY			8,97	2,99
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	3,83	7,97	3,98	5,26
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE			8,47	2,82
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	-	-	-	-
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT			2,51	0,84

COPE DE LA REGION DE MACEY	4,16	11,02	6,89	7,35
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE			2,22	0,74
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN		-	-	-
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT		3,91	4,69	2,87
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS		5,59	-	1,86
COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION			7,73	2,58
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE			4,08	1,36
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY		-	6,99	2,33
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT		-	9,52	3,17
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES			-	-
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE			1,20	0,40
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	-	3,47	6,94	3,47
COPE DU NORD DE LA VOIRE	5,82	4,65	5,81	5,43
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN			25,81	8,60
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU			4,54	1,51
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE			-	-
COPE DE PREMIERFAIT			-	-
COPE DES QUATRE VALLEES			2,12	0,71
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	5,26	5,18	25,91	12,12
COPE DE SAINT-LUPIEN			-	-
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS			2,38	0,79
COPE DE SOULAINES-DHUYS			13,39	4,46
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE			2,74	0,91
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	9,34	9,04	10,06	9,48
COPE DE VILLEMAUR/PALIS		4,10	23,26	9,12
Régie du SDDEA	7,79	6,41	7,43	7,16

(ii) Sur le périmètre de l'ensemble des services d'eau potable ayant transféré leur compétence au 1^{er} janvier 2016

L'ensemble des COPE « eau potable » présente des interruptions de service non programmées sur les cinq dernières années.

Figure 14 : nombre d'interruptions non programmées

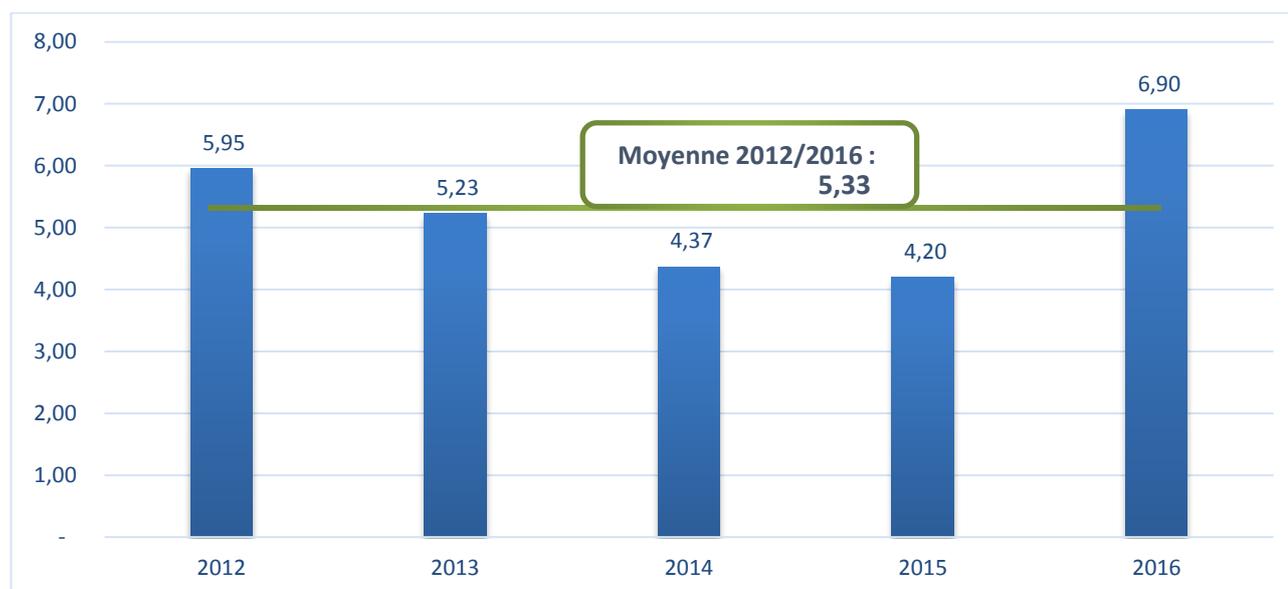


Sur l'ensemble des services d'eau potable ayant transféré leur compétence au SDDEA au 1^{er} janvier 2016, le **taux d'interruptions** de service non programmées est de **6,9** en 2016 pour une moyenne sur les années 2012 à 2016 de **5,33**.



Le nombre d'interruptions s'établit annuellement entre 160 et 263 occurrences sur l'ensemble de la Régie du SDDEA sur les cinq derniers exercices. L'année 2016 présente le nombre d'interruptions le plus important (263). Cette hausse provient de celles spécifiquement observées sur les COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC, DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION, DE VILLEMAUR/PALIS et DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU.

Figure 15 : évolution du taux global



L'évolution du taux des interruptions non programmées ne présente pas de tendance significative.

Tableau 19 : taux d'interruptions non programmées

COPE	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne (sur les 5 dernières années)
COPE D'ALLIBAUDIERES-ORMES	4,93	-	4,98	-	-	1,98
COPE DE BEAULIEU	18,87	-	-	-	21,51	8,07
COPE DE CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES	13,76	9,13	9,52	28,71	19,14	16,05
COPE DE CHAMPFLEURY-SALON	-	11,24	-	-	-	2,25
COPE DE CRESANTIGNES	-	-	13,99	13,79	13,99	8,35
COPE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	6,40	3,09	6,87	5,39	14,41	7,23
COPE DE LA FERME DES MEES	-	250,00	-	-	-	50,00
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	5,66	3,24	0,81	1,56	0,78	2,41
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE	9,85	9,43	5,03	-	9,57	6,78
COPE DE LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	3,48	8,08	5,69	3,36	8,97	5,92
COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY-SAINT-JULIEN	-	3,89	3,83	7,97	3,98	3,93
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	2,20	4,55	2,19	1,06	8,47	3,69
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	-	12,12	-	-	-	2,42
COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT	-	-	2,48	-	2,51	1,00
COPE DE LA REGION DE MACEY	5,15	2,29	4,16	11,02	6,89	5,90
COPE DE LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE	6,93	-	9,24	8,89	2,22	5,46
COPE DE LA REGION DE MONTSUZAIN	6,46	1,61	1,55	-	-	1,93
COPE DE LA REGION DE PINEY-LESMONT	9,94	3,88	1,94	3,91	4,69	4,87
COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS	1,85	-	-	5,59	-	1,49

COPE DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	6,77	9,63	7,56	2,90	7,73	6,92
COPE DE LA VALLEE DE LA BARBUISE	4,48	-	-	-	4,08	1,71
COPE DE LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT	2,36	4,75	4,78	-	9,52	4,28
COPE DE MAISONS-LES-SOULAINES	-	-	-	-	-	-
COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	2,49	1,21	1,20	1,20	1,20	1,46
COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP	-	-	-	3,47	6,94	2,08
COPE DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	2,37	2,05	1,99	1,42	4,54	2,47
COPE DE PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE	-	-	-	-	-	-
COPE DE PREMIERFAIT	-	-	-	-	-	-
COPE DE ROSNAY-L'HOPITAL	5,06	7,65	5,26	5,18	25,91	9,81
COPE DE SAINT-LUPIEN	-	-	-	8,13	-	1,63
COPE DE SAINT-LYE-PAYNS	13,80	0,60	1,19	-	2,38	3,59
COPE DE SOULAINES-DHUYS	4,63	-	-	4,46	13,39	4,50
COPE DE VILLEMAUR/PALIS	-	-	-	4,10	23,26	5,47
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	2,72	5,29	-	1,30	-	1,86
COPE DES QUATRE VALLEES	4,31	3,03	1,73	1,69	2,12	2,58
COPE DES VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE	16,00	5,32	-	5,48	2,74	5,91
COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	8,73	11,37	9,34	9,04	10,06	9,71
COPE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	-	-	-	-	25,81	5,16
COPE DU NORD DE LA VOIRE	7,04	5,84	5,82	4,65	5,81	5,83
COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY	-	3,50	-	-	6,99	2,10
Régie du SDDEA	5,95	5,23	4,37	4,20	6,90	5,33

H/ Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai

Le règlement du service de la Régie du SDDEA ne définit pas, actuellement, de délai maximal d'ouverture de compteur au sens de l'indicateur déclaratif 151.0. (Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés **dotés d'un branchement fonctionnel**.)

Toutefois, le délai est en général inférieur à 8 jours à partir de la demande d'ouverture, dans le cas où le demandeur retourne un dossier complet.

Le délai **d'ouverture** d'un branchement neuf est inférieur à **8 jours**.



I/ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

En moyenne (pondérée par le montant des rôles de chaque COPE), sur la Régie du SDDEA, le taux d'impayés sur les factures de l'année 2015 est de **1,72 %**.

J/ Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues & taux de réclamations

La Régie du SDDEA consigne au fur et à mesure les réclamations écrites formulées par les usagers mais aucun dispositif de mémorisation n'était actif en 2016. Le taux de réclamations n'est donc pas disponible pour 2016.

Un dispositif d'enregistrement et de suivi des réclamations est cependant à l'étude dans le cadre de la nouvelle organisation de la Régie du SDDEA.

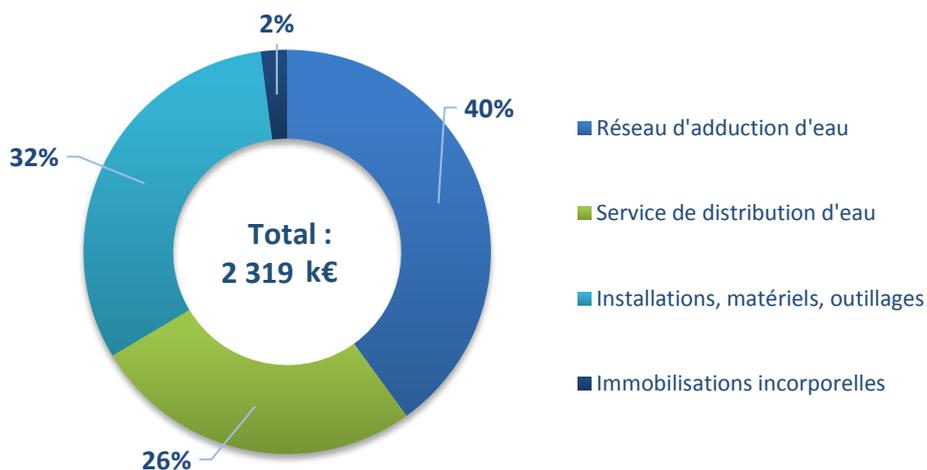
4. Financement des investissements

A/ Montant des travaux engagés

Les **travaux** engagés en 2016 se chiffrent à **2 319 k€ HT**.



Figure 16 : montant des travaux engagés

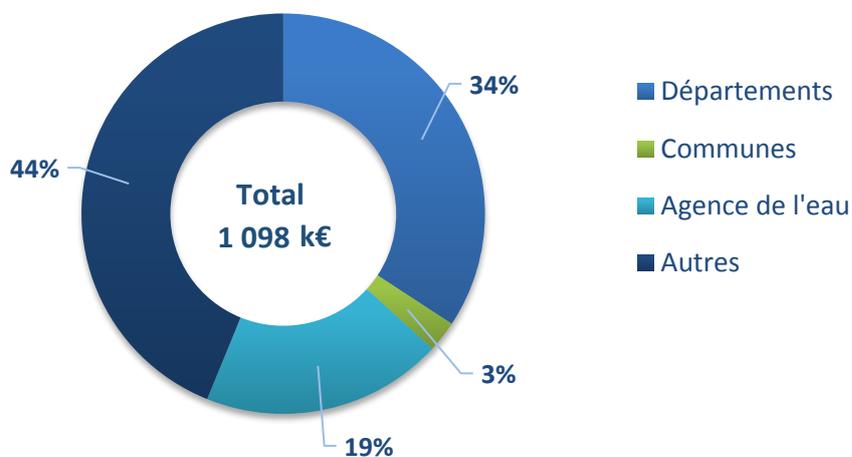


Ces travaux sont majoritairement liés au réseau d'adduction (40 %) et de distribution d'eau (26 %).

B/ Montant des subventions et concours versés

En 2016, la Régie du SDDEA comptabilise 1 098 k€ de subventions d'investissements sur le budget annexe n°1 eau potable, qui constituent le seul concours perçu. Ces subventions se répartissent comme suit :

Figure 17 : répartition des subventions :



Les subventions d'exploitation sont de 63 k€.

C/ Encours de dette et annuités

L'encours de dette pour l'activité eau potable se monte à **5 864 k€** en 2016. L'essentiel de cette dette est lié aux COPE DES VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE, DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC, DE LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION, DE LA FORET DE LA PERTHE et DE PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU (en cohérence avec les éléments présentés sur la répartition des abonnés et volumes).

Les annuités consacrées au remboursement de la dette se montent en 2016 à 2 285 k€, dont 2 062 k€ (90 %) sont portés à la section d'investissement et représentent donc le capital remboursé (par opposition aux intérêts portés à la section de fonctionnement).

D/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La capacité d'autofinancement nette du budget annexe n°1 eau potable de la Régie du SDDEA est de **4 429 k€** en 2016, à comparer avec un capital restant dû de **5 864 k€**. La durée théorique d'extinction de la dette est de 1,32 année en 2016, ce qui traduit un faible endettement.

E/ Montant des amortissements

Les immobilisations totales liées à l'activité eau potable présentent une valeur nette comptable (VNC) de **45 972 k€** en 2016. La valeur brute est de **75 945 k€**.

Ces immobilisations sont constituées à 75 % d'immobilisations corporelles, afférentes au réseau d'adduction et au service de distribution.

La part du réseau d'adduction est de 31,5 % (14 763 k€) et celle du service de distribution de 40 % (18 641 k€). Les bâtiments d'exploitations comptent pour 3,5 % de la VNC (1 619 k€).

Les immobilisations liées à la production présentent des valeurs importantes mais sont déjà largement amorties.

Les dotations aux amortissements liées à l'activité eau potable s'élèvent à 1 625 k€ en 2016.

F/ Projets à l'étude et montants prévisionnels

Les projets sont menés localement à l'échelle des COPE. Les pratiques en termes d'études et de programmation sont donc plurielles. Les projets spécifiques à chaque COPE sont présentés dans les rapports afférents.

Les projets menés à l'échelle de la Régie du SDDEA sont davantage liés à des enjeux de structuration interne et de prises de compétences qu'à des plans de travaux stricto sensu. On peut néanmoins signaler les interventions dans le domaine de la radio-relève et de la supervision des procédés via le logiciel TOPKAPI, ainsi que le développement d'un Système d'information géographique (SIG) qui facilitera à la fois la transmission de l'information, l'intervention des agents sur le terrain et le traitement des données.

G/ Programmes pluriannuels de travaux

Les programmes de travaux et leur conduite sont placés sous la responsabilité des COPE, dans une logique de réponse territoriale aux besoins émis. Aucun programme pluriannuel de travaux n'est élaboré directement par la Régie du-SDDEA. Les pratiques des COPE, en la matière, sont diversifiées.



RÉGIE DU SDDEA

22, rue Grégoire-Pierre Herluison
Cité administrative des Vassales
C.S. 23076 - 10 012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27
Fax : 03 25 83 27 00
sddea@sddea.fr

www.sddea.fr